

Justice & Démocratie

RCN

Bureau de dépôt : 1050 Bruxelles 5 [P 302089]

Rapport d'activités 2011

Le Bulletin n°39 Troisième trimestre 2012

Rapport d'activités 2011

Réalisation:

Ariane Ineza
(a.ineza@hotmail.com).

Editeur responsable:

Geert Bossaerts
(geert.bossaerts@rcn-ong.be).

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou
remarque, veuillez nous contacter à
l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

Éditorial	3
RCN Justice & Démocratie en Bref	4
Burundi	6
Rwanda	10
South Sudan	14
République démocratique du Congo	18
Belgique	23
Siège	25
Publications	27
Structure et équipes	28
Bailleurs de fonds et Partenaires	29
Rapport financier	30

Éditorial

2011 restera une année importante dans la mémoire de RCN Justice et Démocratie. Car cette année a non seulement introduit la fin d'une période difficile pour l'organisation, mais en plus, elle a lancé de nouvelles perspectives.

Après quelques années pendant lesquelles l'organisation vivait sur ses fonds de réserve, la situation financière s'est finalement redressée. Pendant que le personnel et les administrateurs luttaienent pour la survie de l'organisation, les programmes au Burundi, en RDC et au Rwanda se poursuivaient et restaient de haute qualité. De plus, de nouveaux programmes ont été développés, le Sud Soudan a été réintroduit comme pays d'intervention et une prospection a été réalisée en Haïti. En Belgique, nous avons reçu pour la deuxième fois le label de Centre de transmission de la mémoire de la Communauté française, grâce à nos émissions radio et nos activités d'éducation à la citoyenneté sur les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

À l'occasion de ce rapport annuel, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont soutenu RCN Justice & Démocratie en 2011. Je félicite le personnel, tant à Bruxelles qu'en Afrique, pour son travail très engagé ; je remercie Pierre Vincke, qui est revenu comme directeur en 2010 jusqu'à fin 2011 a lancé de nouvelles initiatives; je remercie également les membres du conseil d'administration fort engagés et l'Assemblée Générale pour les choix qu'ils ont faits ; enfin je tiens à citer aussi nos partenaires dans les pays d'intervention et les bailleurs de fonds, qui apprécient tous la qualité de notre travail et continuent à nous faire confiance.

Le grand défi aujourd'hui est la consolidation de tous ces acquis et le développement de stratégies pour l'avenir, qui répondent aux besoins et aux exigences du secteur de la justice, aux aspirations des populations et aux attentes des bailleurs actuels et potentiels.

En tant que directrice de RCN Justice et Démocratie depuis trois mois, je m'engage à affronter les défis de l'avenir avec nos équipes, avec les administrateurs de l'organisation et avec nos partenaires, pour faire valoir davantage le travail précieux de RCN Justice & Démocratie, qui est in fine d'une grande importance pour les populations qui réclament justice en adéquation avec leurs besoins et leurs aspirations.

Geert Bossaerts,
Directrice

RCN Justice & Démocratie en bref

Qui sommes-nous?

RCN Justice & Démocratie est une ONG basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu au Rwanda.

Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun : le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation.

Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

Notre vision :

Il n'y a pas de société sans justice

Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie est convaincue que la justice doit :

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels;
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social
- Être accessible à tous;
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi;
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves
- Respecter les principes de l'Etat de droit.

Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

— **D'améliorer l'offre de justice** : soutenir la (re)-construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.

— **De renforcer la demande de justice** : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.

— **De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice** : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

Notre approche et nos principes de travail

Une stimulation du **dialogue démocratique** entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.

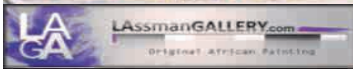
Des relations de **partenariat à long terme**, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.

Une **approche multidisciplinaire** adaptée aux réalités sociales et culturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans la réalité des contextes d'intervention (modes d'exercice de la justice, besoins des populations, demande de justice).

Une réflexion sur le **pluri-juridisme** : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.

Des interventions basées sur le principe du **rôle du tiers** : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue. Une attention particulière à la **mémoire** individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, etc.)

Un plaidoyer dans **l'énonciation plutôt que la dénonciation**, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.



Né à Kinshassa en 1978, Gerry Nginamau est, selon ses dires, né artiste et c'est tout naturellement qu'il a intégré l'Académie des Beaux-arts de Kinshassa pour connaître, approfondir sa technique et maîtriser les règles artistiques.

Chez Nginamau, les éléments de ce qui constitue la vie se trouvent dans une soudaine exaltation. En ses œuvres peintes sur toile se dégagent une vie auréolée d'ancestralité, de traditionalité sans toutefois omettre la contemporanéité. À en juger par le niveau du mercure de ses œuvres picturales, c'est -à-dire leur chaleur tonale, on se rend bien compte de l'influence qu'exerce sur sa psyché son terroir, la vie sociopolitique de son pays. Né d'un père sculpteur, l'artiste n'hésite pas à recourir à des formes de composition plastique pluridisciplinaire, évoquant des sculptures peintes ou des peintures sculptures.

Pour plus d'info: <http://www.lassmangallery.com>

Vous désirez recevoir le Bulletin
en version électronique?

Envoyez-nous un email à :
bulletin@rcn-ong.be

Nos activités en 2011

Projets

« Pour une justice conciliatrice de proximité »

« Promotion et protection des personnes albinos au Burundi »

« Pour une justice rassurante »

Moyens financiers

411.397€

Personnel mobilisé

3 expatriés et 15 nationaux

Partenaires et Bénéficiaires

Albinos Sans Frontières
FVS/Amade
MIPAREC
Population
Radios

République du Burundi

Population: 8,575 (millions)
(PNUD/2011)

Superficie: 27.830km²

Capitale: Bujumbura

PIB/hab: 403\$ (PNUD 2010)

IDH: 0.282 (PNUD 2011)



Contexte

L'année 2011 au Burundi a été marquée par un contexte politique de plus en plus instable. Suite aux élections de 2010, largement remportées par le parti présidentiel CNDD, les partis de l'opposition à l'exception de l'Uprona ont rompu tout dialogue avec le pouvoir, et les principaux leaders des partis ont été contraints à l'exil. Entre juillet et novembre 2011, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) indique que 300 exécutions extrajudiciaires auraient été perpétrées à l'encontre des divers opposants au pouvoir en place. La liberté d'expression est par ailleurs fortement menacée, tant au niveau des partis de l'opposition, que de la société civile ou des médias. Cette tension politique nourrit les inquiétudes des Burundais de plus en plus attentifs aux rumeurs sur l'émergence d'un mouvement de rébellion.

Cette violence a connu son point culminant avec le massacre de Gatumba le 18 septembre 2011: une attaque armée dans un bar réputé pour être fréquenté par des sympathisants du CNDD a fait 39 morts et une quarantaine de blessés. Le processus judiciaire qui s'en est suivi montre l'état de tension dans le pays et la volonté du gouvernement de réprimer de manière exemplaire, parfois au détriment même de la légalité, les crimes ou attaques qui confirmeraient l'existence d'une rébellion.

Autre évènement représentatif de cette répression latente : en novembre 2011, l'assassinat d'un Croate et d'une sœur italienne dans un hôpital de Kiremba. Cet évènement, présenté comme un meurtre crapuleux, a vu la condamnation à perpétuité des deux assassins présumés le 2 décembre 2011 par le Tribunal de Grande Instance de Ngozi. L'un d'entre eux a pourtant affirmé que l'assassinat avait été commandité par un haut dignitaire du CNDD, pour sanctionner les personnes ciblées d'avoir fourni des médicaments à des membres des FNL. Le magistrat qui a instruit l'affaire a été arrêté et écroué à la prison centrale de Ngozi sous le chef d'accusation de destruction de deux pièces du dossier. Il lui était en fait reproché d'accorder la parole aux deux co-accusés lors de l'audience de prononcé.

Au niveau législatif, soulignons l'adoption du nouveau code foncier par l'Assemblée Nationale le 16 avril 2011 et sa promulgation par la loi n° 1/13 du 9 août 2011. En parallèle, les discussions autour des textes d'application se poursuivent avec la société civile, prévoyant notamment la mise en place d'une commission foncière nationale dès 2012.

Sur le plan judiciaire, la définition de la nouvelle politique sectorielle 2011-2015 du Ministère de la Justice a connu de nombreuses avancées. Cette dernière prévoit trois axes stratégiques : (1) une justice indépendante, avec le renforcement du pouvoir judiciaire et des capacités institutionnelles du Ministère de la Justice, et la professionnalisation des acteurs de la justice, (2) une justice pour tous, où la bonne gouvernance de la justice est renforcée et la demande de justice valorisée, (3) une justice pénale humanisée avec le renforcement de la chaîne pénale, l'amélioration des conditions de détention et la prise en compte de la justice juvénile.

L'actualité a également été marquée par l'étude du Pr. Masabo en juillet qui dénonce le manque d'indépendance de la magistrature. A noter que les magistrats burundais sont entrés en grève le 19 octobre pour réclamer la revalorisation de leurs conditions de travail et une plus grande indépendance dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, un important remaniement ministériel est intervenu le 7 novembre 2011, au cours duquel la Ministre de la Justice Marie-Ancille Ntakaburimvo a été remplacée par Pascal Barandagiye, jusque-là Coordinateur National des appuis institutionnels au Ministère de la Justice.

Enfin, l'année 2011 a vu une accélération importante du calendrier de la **justice transitionnelle** au Burundi en vue de l'instauration de la future Commission de Vérité et Réconciliation (CVR). En juin, un comité technique formé de 7 experts burundais a été nommé par le gouvernement. En se fondant sur les résultats des consultations populaires de 2009-2010, ce comité était chargé de réviser la loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale pour la Vérité et la Réconciliation adoptée en 2004 au Burundi. A l'issue de son mandat, le comité a présenté un rapport de recommandations, un avant projet de loi révisé et une proposition de budget pour le fonctionnement de la future CVR. Ces documents ont été remis au Président en octobre puis aux Nations Unies le 21 novembre 2011, et l'avant-projet de loi portant création de la CVR devait être soumis au Parlement fin décembre 2011. A ce jour, ce texte n'a cependant toujours pas été discuté au Conseil des Ministres en raison de dissensions au sein du gouvernement sur la composition de la future CVR.

Interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

Depuis 2000, les programmes de RCN Justice & Démocratie au Burundi ont eu pour objectif de rapprocher l'offre et la demande de justice en renforçant notamment le fonctionnement des juridictions de proximité et en soutenant l'accès au droit et aux institutions judiciaires pour les justiciables.

Nos programmes ont ainsi consisté dans la formation des acteurs judiciaires, ainsi que dans un soutien aux juridictions en documentation juridique et en matériel et équipements. La publication régulière d'études juridiques sur les problématiques variées (foncier, exécution des jugements, chaîne pénale,...) a en outre permis d'alimenter les réflexions avec les acteurs du secteur en vue d'améliorer les pratiques et de contribuer à une réforme effective de la justice de proximité.

Parallèlement, nos programmes ont visé à appuyer la société civile pour qu'elle soit en mesure de connaître, défendre ses droits et mobiliser la justice en cas de litige.

Enfin, à travers ses programmes successifs, RCN Justice & Démocratie a cherché à contribuer à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions. Ainsi, parallèlement à la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle, RCN s'est également investie dans un volet « transformation du conflit et libération de la parole » de manière à inclure la population burundaise dans les processus de paix et de réconciliation.

Les activités de 2011

Lancement du projet « Pour une justice conciliatrice de proximité » 2011-2013

Financé par la DGD et le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, ce projet se concentre sur deux problématiques: (1) le volet justice transitionnelle et (2) le volet renforcement de l'accès à la justice de proximité.

Le volet Justice transitionnelle s'inscrit dans la continuité des activités déjà engagées par RCN en matière de transformation du conflit, et des avancées réalisées en la matière depuis les élections de 2010.

1) Ainsi, la production d'une série documentaire radio sur l'histoire de la Justice au Burundi a été lancée en 2011 et se poursuivra en 2012. Cette série privilégie une approche thématique plutôt que chronologique, et sera l'occasion, depuis la perspective de la justice, de commenter les grands événements qui ont égrené l'histoire du pays, et ce en complémentarité avec la mise en place de la future Commission Vérité et Réconciliation.

Quelques chiffres

- Production et diffusion de 3 nouvelles émissions
- 34 participants issus des partis politiques agréés ont participé à deux groupes de paroles
- Production et diffusion de 200 exemplaires du rapport de recensement des albinos
- Organisation de 17 séances de sensibilisation à l'albinisme
- 6000 affiches et 6000 fascicules produits et diffusés
- Production de 3 spots radiophoniques pour 240 diffusions
- Formations en activités génératrices de revenus pour 20 groupements
- Distribution de 198 uniformes pour la rentrée scolaire 2011-2012
- Distribution de 126 cartes nationales d'identité pour personnes albinos et 231 cartes d'assurance maladie
- Formation de 16 membres d'Albinos Sans Frontières

2) Par ailleurs, le projet prévoit la poursuite des animations communales (ou groupes de paroles) engagées depuis plusieurs années sur la justice post-conflit sur base des pièces de théâtre produites par RCN. Afin d'inscrire cette action dans le débat sur la justice transitionnelle, et de restituer aux décideurs politiques les paroles et attentes des burundais telles qu'elles se sont exprimées dans les groupes de paroles, RCN a entamé en 2011 un important travail de capitalisation et d'analyse de tous les rapports d'activités des groupes de paroles depuis 2004. En complément de la rédaction de ce rapport de capitalisation, cinq ateliers de concertation avec des organisations de la société civile ont été organisés en décembre 2011 afin que ces dernières partagent leurs expériences et complètent nos réflexions et propositions. Tout ce travail de capitalisation sera présenté et mis en débat au 1^{er} trimestre 2012 à l'occasion d'un important colloque intitulé « JusticeS TransitionnelleS », et qui sera l'occasion pour RCN de développer son positionnement institutionnel sur cette question.

Le volet Justice de proximité consiste essentiellement dans la poursuite d'activités menées par RCN dans ses programmes précédents et liées 1) à la protection des personnes vulnérables et au renforcement de la société civile, et 2) à l'amélioration de l'accès et de la qualité de la justice de proximité.

1) Concernant la protection des personnes vulnérables, RCN poursuit, en complément du projet financé par l'Union Européenne (voir infra), son appui à la promotion et protection des personnes albinos à travers l'animation de séances de sensibilisation, l'équipement du futur siège social de notre partenaire Albinos Sans Frontières, ou encore la production de spots et émissions radio.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec FVS/AMADE, RCN poursuit son appui aux Comités de Protection de l'Enfant qui interviennent au niveau local pour défendre et protéger les intérêts des mineurs vulnérables. Ainsi en 2011, un mémento en kirundi des textes relatifs à la protection de l'enfance a pu être travaillé, et le syllabus de formation des Comités de Protection de l'Enfant a été révisé. L'appui aux Comités de Protection de l'Enfant se poursuivra jusqu'en 2013.

2) Concernant la qualité et l'accès à la justice de proximité, le projet prévoit la reprise des concertations communales qui réunissent tous les acteurs de la justice de proximité (juges, officiers de police judiciaire, bashingantahe, autorités administratives et société civile) en vue de les éclairer sur la répartition de leurs compétences, et de renforcer leur collaboration. Ces concertations ne débiteront qu'en 2012, même si des discussions préparatoires ont été menées en interne en 2011 en vue d'actualiser les contenus de l'action.

Par ailleurs, RCN a relancé la diffusion de ses émissions radio « Ntunganiriza » qui chaque semaine vulgarisent une thématique du droit, et donnent la parole aux burundais qui peuvent poser des questions à des experts en studio. Les émissions produites en 2011 ont essentiellement porté sur le droit foncier et le droit pénal.



Photo : Archive RCN

Enregistrement de l'émission
« Ntunganiriza »

Poursuite du projet « Promotion et protection des personnes albinos au Burundi » 2010-2012

Pour rappel, ce projet financé par l'Union Européenne (Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme) vise à lutter contre la marginalisation des personnes albinos en assurant dans un premier temps une meilleure compréhension de la maladie pour l'ensemble de la population burundaise – et ainsi contribuer à éradiquer les croyances qui conduisent à des atteintes à la vie et à la sécurité de ces personnes – et dans un second temps la (ré-) intégration socio-économique de ces personnes vulnérables. Ce projet, censé se clôturer en novembre 2011, a été prolongé de neuf mois afin de permettre la construction du siège social de notre partenaire, Albinos Sans Frontières.

En 2011, le rapport de recensement des albinos – le premier au Burundi - a été finalisé, et les campagnes de sensibilisation à l'albinisme se sont poursuivies, couplées de spots et de programmes radio-phoniques à large audience.

En matière d'insertion socio-économique des personnes albinos, RCN a organisé des formations et des distributions de matériel (semences, bétail, matériel de menuiserie,...) pour 20 groupements socio-économiques intégrant des personnes albinos. Le rapport de recensement a également permis d'appuyer la scolarisation des enfants albinos ainsi que d'octroyer des cartes d'accès gratuit aux soins pour les personnes albinos.

Enfin, la construction du siège social d'Albinos Sans Frontières a pu être planifiée en 2011 (achat du terrain, permis de construire,...). Cette construction a pour but de créer un lieu d'accueil, de rencontre et de prise en charge des personnes albinos, et de les accompagner dans leurs démarches juridiques ou dans leur insertion professionnelle. En 2011, les 16 membres d'Albinos Sans Frontières ont également bénéficié de formations pour renforcer leurs capacités organisationnelles et de gestion administrative et financière.



Projet Albinos 2011

Clôture du projet « Pour une justice rassurante » 2009-2011

Ce programme, dont la fin était prévue fin 2010, a été prolongé jusqu'en février 2011. Il avait pour objectif spécifique de restaurer un climat de confiance entre la population burundaise et la justice pénale et de favoriser l'implication des citoyens dans la transformation du conflit. Les activités mises en œuvre en 2011 ont été très réduites.

Dans le volet institutionnel de ce programme, nous avons publié en février 2011 une étude sur la chaîne pénale et organisé un atelier de restitution à Bujumbura. Cette étude, unanimement appréciée par tous les partenaires, a servi de référence en matière pénale pour la définition de la nouvelle politique sectorielle du Ministère de la Justice (axe III « Une justice pénale humanisée »). Etude disponible sur : http://www.rcnong.be/IMG/pdf/Etude_sur_le_fonctionnement_de_la_chaine_penale_au_Burundi.pdf

Dans le volet Société civile, nous avons continué la production et la diffusion d'émissions radio sur la justice pénale. Trois émissions ont été produites et diffusées, dont deux portant sur l'individualisation des peines et la détention préventive au Burundi et une émission délocalisée portant sur le respect des délais dans la procédure pénale.

Le volet Transformation du conflit a consisté dans la conduite de deux groupes de paroles avec les responsables des partis politiques, en mairie de Bujumbura, sur base de la projection de la pièce de théâtre « Burundi, simba imanga ». Trente quatre participants issus des partis politiques agréés ont pris part à ces groupes de paroles. Le premier groupe a réuni les étudiants membres des organes dirigeants des partis politiques (ou mouvements intégrés) et le deuxième groupe les responsables issus des partis politiques.



Etude de la chaîne pénale

Projets

« La justice communautaire, un moteur de réconciliation ».

« Pour un meilleur accès des femmes à la terre ».

« Pour une justice de proximité »

« Réduction des arriérés judiciaires »

Moyens financiers

634.742€

Personnel mobilisé

3 expatriés et 25 nationaux

Partenaires et Bénéficiaires

Haguruka

Avega Agahozo

RRP+

Réseau des femmes

Association Nzambazamriya Veneranda

Comités des Abunzi

Comités villageois

Rwanda

Population : 10, 2272 millions

(PNUD/ 2010)

Superficie : 26.340 km²

Capitale : Kigali

PIB/hab. : 1 102 \$ (BM / 2009)

IDH : 0,385 (PNUD / 2010)



Contexte

L'année 2011 a été principalement marquée par les effets de la victoire écrasante (93%) de Paul Kagamé lors des élections d'août 2010. En effet, les mesures prises contre les opposants politiques durant la période électorale se sont traduites par une forte restriction des libertés d'expression et des répressions à l'encontre des opposants politiques et représentants de la société civile en début d'année 2011. Dans ce contexte, les résistances et oppositions au pouvoir en place se multiplient au sein même du camp du leader du régime. Ainsi, le Congrès national du Rwanda (RNC) a été fondé fin 2010 par quatre anciens membres du gouvernement actuellement en exil pour avoir critiqué le régime présidentiel. Par ailleurs, début octobre 2011, Théogène Rudasingwa, ancien allié du président Kagamé, a accusé ce dernier d'avoir commandité en 1994 l'attaque de l'avion du président Juvenal Habyarimana.

L'isolement grandissant de Kagamé sur la scène politique nationale ne semble cependant pas compromettre l'expansion de programmes de développement toujours plus ambitieux, et largement soutenus par les bailleurs et investisseurs étrangers. Ainsi, en mai 2011, la Commission mixte belgo-rwandaise relative au Programme Indicatif de Coopération (PIC) a annoncé une aide au Rwanda de 160 millions d'euros. La Belgique a cependant souligné son attachement au respect de l'article 8 des accords de Cotonou relatif au dialogue politique ainsi qu'à des progrès concernant la liberté de la presse.

Le mois d'avril fut marqué par les commémorations du génocide de 1994. A partir du 4 mai, le chef de la rébellion rwandaise hutu Ignace Murwanashyaka et son adjoint Straton Musoni ont comparu devant une cour spéciale allemande pour « crimes contre l'humanité » et « crime de guerre ». Ce procès fait suite à l'arrestation de l'ancien procureur de Butare, Mathias Bushishi à Bruxelles le 20 avril 2011. D'autre part, l'ex-chef d'état major de l'armée rwandaise Augustin Bizimungu a été condamné le 17 mai à 30 ans de prison pour « crime de génocide » par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à Arusha. Les trois autres militaires de l'affaire « Militaire II » ont été condamnés par le TPIR à des peines allant de 11 à 20 ans de prison. Par ailleurs, le juge français anti-terroriste chargé, après le juge Bruguière, d'enquêter sur l'attentat qui coûta la vie au président Habyarimana, s'est rendu en 2011 à Kigali. Les résultats de ses investigations sont attendus pour 2012.

Les juridictions gacaca chargées de juger une grande partie des auteurs présumés du génocide devaient se clôturer en juin 2011 mais ont finalement été prolongées jusqu'à la fin de l'année. Selon le secrétaire exécutif du Service national des juridictions gacaca (SNJG), il restait encore 54 cas à juger en août. Ces tribunaux, inspirés des modes traditionnels de règlement des conflits «gacaca» (littéralement "sur le gazon"), auraient jugé plus de 1.420.000 personnes. Human Rights Watch a cependant estimé dans un rapport du 31 mai que malgré « quelques réussites », le bilan de ces tribunaux était « mitigé » et entaché de « graves erreurs judiciaires » telles que le manque de respect des droits de la défense, l'instrumentalisation du processus et l'absence de jugement des crimes commis par les FDLR.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

En 1994, nos programmes au Rwanda avaient pour objectif la reconstruction rapide du système judiciaire afin de permettre le traitement du contentieux du génocide. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation à la procédure d'aveux et d'appui aux parquets ont permis une nette augmentation du nombre de dossiers traités.

Progressivement, l'appui de RCN J&D s'est déplacé pour se recentrer sur la justice de proximité dans son ensemble. L'appui aux institutions judiciaires s'est couplé du renforcement de la société civile rwandaise, encore fragile. De vastes campagnes de vulgarisation du droit ont permis de rapprocher les justiciables d'un système judiciaire souvent mal compris. Au fur et à mesure que la reconstruction du système judiciaire progressait, RCN J&D a cherché à identifier les nouveaux défis auxquels faisait face le Rwanda en matière de justice, de résolution de conflits et de paix sociale. Depuis le lancement de la réforme foncière en 2005, la question foncière est devenue centrale dans nos programmes.

Tout en poursuivant de manière plus réduite notre appui aux acteurs judiciaires classiques, RCN J&D a développé dans son programme triennal 2009-2011 : « *Pour une Justice de proximité* », de nouvelles activités dans le secteur foncier.

En 2011, deux projets ont été mis en place, à savoir le projet « *La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation* » visant à renforcer les capacités des acteurs de la médiation et de la conciliation au niveau communautaire. Quant au projet « *Beyond raising awareness : Shifting the social power balance to enable women to access land* » s'articule sur trois axes d'intervention enfin d'assurer l'accès des femmes à la terre.

Activités de 2011

Lancement du projet « *La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation* »

Ce projet, financé par le Ministère des Affaires étrangères de Belgique, a en outre bénéficié d'un cofinancement de la Coopération canadienne d'octobre 2010 à mars 2011, ce qui a permis la réalisation d'un outil didactique audio-visuel, utilisé pour la formation des membres des Comités de conciliateurs (Abunzi).

Il s'inscrit dans la continuité d'un projet pilote ayant abouti à la rédaction de l'étude « *Enhancing legal empowerment through engagement with customary justice system* » financée par IDLO en 2010.

Le programme est construit autour d'un axe principal visant à renforcer les capacités des acteurs de la médiation et de la conciliation au niveau communautaire dans les 3 districts d'intervention (Bugesera, Kirehe et Gatsibo), avec un fort focus sur la question de la loi foncière, les techniques de médiation et les droits des femmes.

Les instances ciblées au niveau local sont les comités de conciliateurs « *Abunzi* » et « *Inama* » des 60 villages sélectionnés.

Par ce projet, RCN développe un travail à forte dimension anthropologique d'observation des modalités de résolution des conflits à un niveau intra communautaire. L'échantillon, quoi que relativement restreint, permet de se faire une idée précise de la manière dont se passent réellement les choses au sein des familles et des groupes sociaux dans des zones retirées.

De plus, en exploitant les recommandations issues de son étude, le projet a pour objectif de **sensibiliser les acteurs au sein des réunions de famille**, des *Inama* et des comités *Abunzi* pour que les décisions qui sont prises soient mieux acceptées par les parties et que cela permette de réduire le nombre de cas présentés en appel devant les tribunaux.

Après une série d'activités préparatoires fin 2010, en 2011, les premières activités à destination des *Abunzi* et *Inamas* ont pu être lancées. Des groupes de dialogue ont été organisées entre *Inama* et *Abunzi*, ainsi que des sessions de formations des *Abunzi* et des secrétaires exécutifs sur la gestion des conflits (conciliation et médiation), le fonctionnement des comités de conciliateurs (motivation des décisions, règles de procédures de base), les droits des femmes, et des ateliers pour les *Inama* sur la médiation.

Le reste des activités du projet, à savoir les tables rondes sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits, les visites de coaching suite aux formations, les formations de rappel, et le travail de monitoring de ces acteurs clés de la résolution des conflits et de la cohésion sociale, aura lieu en 2012.



Photo: Archive RCN

Formation comité villageois District Kirehe

Lancement du projet « Beyond raising awareness: Shifting the social power balance to enable women to access land »

Ce projet de 3 ans a été signé le 1^{er} décembre 2010 et les activités ont démarré en janvier 2011. Il s'agit d'un projet très ambitieux, d'envergure nationale : toutes les provinces du pays sont ciblées, ainsi que les 30 districts. Il est réalisé en partenariat principal avec l'association rwandaise Haguruka qui est responsable de l'exécution de certaines des activités du projet. D'autres organisations sont également associées à la réalisation des activités (Avega, RRP+, Réseau des Femmes et l'Association Nzambazamariya Veneranda).

En ce qui concerne le contenu du projet, trois axes d'intervention ont été établis afin d'assurer l'accès des femmes à la terre. Dans le premier axe, il s'agit de **renforcer la capacité des femmes à faire valoir leurs droits**. C'est à dire renforcer les capacités de parajuristes de l'organisation Haguruka donnant des informations et orientations juridiques aux femmes désireuses de revendiquer leurs droits. Pour ce faire, 204 parajuristes ont bénéficié de formations par des formateurs juristes d'Haguruka et un système de communication avec les juristes de l'association a été mis en place. Ce système de communication gratuite a permis aux parajuristes de recevoir et traiter 909 dossiers entre mai et décembre 2011. Ensuite, on a mis à disposition un service de conseil juridique avec six juristes de Haguruka pour les cas les plus complexes. Ces derniers ont également eu pour mission d'assister les parajuristes dans leurs affaires les plus urgentes.

Le second axe agit sur la législation et les politiques nationales en matière d'accès des femmes à la terre :

Cet axe 2 vise principalement le renforcement des capacités de nos organisations partenaires à mener un plaidoyer constructif sur les questions de genre et d'accès à la terre. Dans ce cadre, plusieurs formations ont été données, comme par exemple la formation, en techniques de monitoring la formation sur loi foncière favorisant l'accès des femmes à la terre. La formation des formateurs membres des organisations partenaires du projet. Ces derniers ont, à leur tour, formé les membres de leurs antennes locales, en juillet et août, afin de mener des enquêtes de monitoring sur l'impact de la mise en œuvre de la législation favorisant l'accès des femmes à la terre (une de ces enquêtes a été menée fin 2011, trois autres suivront en 2012 et 2013).

Le dernier axe vise à **agir sur les barrières sociales et culturelles à l'accès à la terre par les femmes**. Dans ce sens, un groupe de travail national sur les barrières sociales et légales à l'accès à la terre par les femmes fut créé. Et l'équipe de RCN s'est régulièrement entretenue entre août et octobre avec les 40 experts de ce groupe. La première conférence issue de ce groupe de travail a eu lieu en novembre. Au final, les participants devront élaborer et diffuser une déclaration conjointe.

Mise en œuvre d'un projet pilote sur les arriérés judiciaires

Ce projet pilote, qui a démarré en janvier 2011, s'inscrit dans la continuité des activités menées par RCN sur les arriérés judiciaires depuis plusieurs années (cf rapport annuel 2010).

Il a été réalisé à la demande de l'Office National des Poursuites Judiciaires (ONPJ) sur base des partenariats antérieurs et a fait l'objet d'une collaboration de fond avec cette institution.

L'objectif du projet consistait à mettre en place et à tester un système innovant de gestion des arriérés judiciaires dans deux Parquets de Grande Instance ; Nyarugenge et Muhanga. Pour sa mise en application, les membres du personnel de ces parquets ont été divisés en deux équipes ; une équipe chargée du *marquage des dossiers* (qui se subdivise elle-même en deux équipes ; celle chargée de l'instruction des dossiers arriérés et



Photo: Archive RCN

Formation des enquêteurs membres OSC

Quelques chiffres

Ateliers de discussion pour 305 Abunzi et 285 membres de comités villageois (dont 37,7% de femmes).

Formation de 380 Abunzi et 57 secrétaire exécutifs de cellule (36% de femmes).

Formation de 548 membres de comités villageois (61,2% de femmes).

Formation de 408 membres des OSC partenaires au niveau local sur les droits fonciers des femmes et sur les techniques de monitoring (82,6% de femmes).

Formation de 211 parajuristes membres de Haguruka (77,7% de femmes).

Production et diffusion de 3189 kits d'information sur les lois foncières dans 18 districts du pays à l'attention des comités fonciers de cellules et de secteurs.

Réduction de 7925 dossiers arriérés pour le TGI de Nyarugenge.



Photo: Archive RCN

Formation des formateurs

celle en charge des nouveaux dossiers) et une équipe chargée de leur *instruction et jugement devant les tribunaux*. Le système de marquage des dossiers devait principalement permettre d'identifier les dossiers déjà prescrits (délai de la peine à encourir dépassé), ainsi que ceux n'ayant pas les éléments nécessaires complets pour la poursuite judiciaire. Tous ces dossiers étaient classés sans suite. Cette pratique du classement sans suite était peu utilisée au sein des parquets au Rwanda, le projet pilote a permis de l'utiliser dans un plus grand nombre de cas et par une équipe spécifique de procureurs. Outre la modélisation du système, la mise en œuvre du projet a été accompagnée d'un important travail de monitoring par un de nos chargés d'action qui allait au moins une fois par semaine constater in situ la pertinence et l'efficacité du système. Des réunions régulières avec le personnel des parquets permettaient d'échanger sur les améliorations possibles, et des réunions mensuelles se sont également tenues avec les autorités de l'Organe National de Poursuite Judiciaire afin de les informer des avancées du projet pilote.

L'évaluation qualitative du projet est positive. En effet, les parquets ont acquis de nouvelles méthodes de travail en formant des équipes de procureurs en charge de l'instruction, du jugement des arriérés et des nouveaux dossiers. Ces méthodes permettent aux procureurs de se concentrer sur une seule activité d'un dossier (instruction ou jugement) et de la clôturer plus aisément.

A l'issue de ce projet, il était prévu qu'il puisse être complètement repris en main par l'Organe National de Poursuite Judiciaire (ONPJ) afin de dupliquer le système dans les autres parquets du pays. L'organisation des procureurs en équipe a été appliquée dans tous les parquets. Ceci a été possible grâce au recrutement de procureurs contractuels en plus de ceux de carrière en place dans les différents parquets. La mise en œuvre des différentes recommandations émises dans le rapport final du projet devrait permettre la prévention et la réduction effectives des arriérés.

Au cours du temps, RCN Justice & Démocratie a pu affirmer son rôle et son expertise juridique au Rwanda. Plusieurs pistes de financements pour 2012 sont en vue avec entre autre la DGD (Belgique) pour un projet pour lequel le dialogue politique s'est déroulé positivement fin décembre.

Clôture du programme « Pour une justice de proximité »

Ce programme financé par la DGD, a débuté en 2009 et s'est achevé le 30 juin 2011. Il visait (1) le renforcement du système judiciaire (avec un volet arriérés judiciaires, un volet Abunzi et réforme foncière et un volet exécution des jugements). Et (2) le renforcement de la société civile, avec 3 partenaires principaux (Haguruka, Imbaraga et Ingabo) pour la mise en œuvre d'activités essentiellement tournées vers la question foncière. En 2010, le programme avait déjà réalisé des actions de sensibilisation de la population (distribution de kits de vulgarisation du droit en partenariat avec Imbaraga).

Clôture du projet « Vulgarisation et plaidoyer sur la loi foncière ».

Rappelons que pour ce projet RCN n'était que le partenaire d'Imbaraga qui était l'organisation leader sur le contrat, ne ciblait que la province de l'Ouest (6 districts), des activités similaires ayant déjà été mises en œuvre avec ce partenaire dans les autres provinces du pays.

Le projet visait la diffusion et la vulgarisation de la réforme foncière au niveau local en s'appuyant sur le renforcement des connaissances et des capacités des membres du réseau d'agro-éleveurs Imbaraga.

Les activités principales menées sur la totalité de la durée du projet ont consisté en premier lieu dans la formation de 330 vulgarisateurs appartenant au réseau Imbaraga (formation sur la loi foncière, les textes de loi y afférents et les techniques d'animation). Par la suite, ces vulgarisateurs ont pu mener des séances de vulgarisation auprès des « farm group » d'Imbaraga. Afin d'évaluer ces activités de vulgarisation de la loi foncière, des descentes de suivi et des ateliers d'échange ont été organisés entre les vulgarisateurs et les représentants d'Imbaraga.

Ensuite, **des tables rondes furent organisées** dans les 6 districts et animées par les vulgarisateurs avec la population et les associations locales. Ces tables rondes avaient pour but d'échanger sur les problèmes identifiés dans la mise en œuvre de la réforme et d'élaborer conjointement des recommandations.

Dans ce cadre, des outils de vulgarisation sur la réforme foncière (contenant des informations sur la loi foncière, la loi successorale, la loi régissant l'expropriation et celle régissant les coopératives) ont été élaborés et diffusés.

Enfin pour assurer la prise en compte des recommandations issues du secteur agricole par les institutions concernées au niveau local et national, un atelier de validation des recommandations issues des tables rondes s'est d'abord tenu avec les autorités locales de la province de l'Ouest, puis un atelier de restitution a été organisé au niveau national.



Programme

«Support to the South Sudanese Legal System by Enhancing the Capacity and Skills of the Ministry of Justice» »

Funds

355-774 €

Financial Partners

The Ministry for Foreign Affairs
Government of Belgium

Staff

4 national staff and 2 expatriate

Partners and Beneficiaries

Ministry of Justice
Government of The Republic of South Sudan

Prosecutors
Legal counsel
Support staff
Administrative staff and legal staff from the MOJ

SOUTH SUDAN

Population: 8 260 490
Area: 619 745km²
Capital: Juba
PIB/hab: 1 293\$ (BM/2010)
IDH : 0.379 (PNUD/2010)



Context

With the declaration of independence, on 9th July 2011, The Republic of South Sudan became the 54th African nation and 193rd country in the world. The newest nation was born following a referendum in which 99% of the voters favored secession from the North. The referendum was on the basis of the Comprehensive Peace Agreement (CPA) that was signed in 2005 ending nearly two decades of civil war which left millions displaced, infrastructure in tatters, thus making it one of the most impoverished countries in the world.

The CPA which was signed between the Government of Republic of Sudan (in the north) and the South Sudan Liberation Movement (SPLM), introduced a six year interim constitution which provided for a census (2008), general elections (2010) and referendum which was to decide whether South Sudan wished to remain in a 'unity government' with the North or vote for independence. The CPA also provided for a process to establish good governance, demarcation of disputed borders and territories, power and wealth sharing between the two factions.

While the international community heralded the rise of a new nation, it was obvious that strategic issues for lasting peace between the two countries remained unresolved. Border disputes and oil resource sharing plagued any progress towards peace and stability. Seventy percent of the oil resources are located in the South. The pipelines and port required for the oil to reach global markets is located in the North. So far, the South has refused to pay its arrears to the North for the use of pipelines stating that the charges are excessive. The North retaliated by seizing oil tankers from the South. The continuous hostilities and disagreement on oil and wealth resource sharing contributing to both sides threatening aggression and military attacks.

The border dispute of Abyei also remains highly contentious. More than 100,000 civilians were affected following the attacks by the Sudanese armed forces in May 2011. The United Nations Mission in Sudan (UNMIS) peacekeepers failed to protect the civilians and keep peace. Subsequently, United Nations Interim Security Force for Abyei (UNISFA), was mandated to demilitarise the area and protect the civilians including ensuring the safe return of the IDPs and monitoring human rights. Despite this, there is no progress to determine the future of Abyei with both sides consolidating their hold on the area. The two main ethnic groups are the southern ethnic Dinka Ngok, and northern semi-nomadic Misseryia.



Photo: Archive RCN

The age old ethnic rivalries in the South have also risen in scale and intensity, post independence. The violence between members of the Lou Nuer, Dinka and Murle, underscores the fragile security situation in South Sudan and exposes the continued inability of the fledgling state to protect its own citizens. The government has sought to maintain unity despite internal crisis, rise of rebel movements and growing challenges to the SPLM leadership. In December 2011, a top rebel leader, George Athor was killed which further led to violent clashes in Jonglei state.

The most conflict prone regions in South Sudan are the Abyei area, South Kordofan and Blue Nile.

The Interim Constitution

The Transitional Constitution of South Sudan entered into force on the same day as South Sudan declared its independence. The Constitution illustrates the central role it plays in the establishment of the state and sovereignty. The Constitution defines the role and responsibilities including the tenure of the three branches – the Executive, Legislative and the Judiciary. It seeks to lay a foundation for a transparent, inclusive and democratic state based on guarantees and protection to rights and freedoms of its people. It provides for a system to manage the equitable sharing of its national resources. Although the constitution postulates a decentralised system of government, there exists some inconsistencies and inadequacies to ensure this. There is an imbalance of power between the National government and the states, where the states are heavily dependent on the centre for financial resources. The traditional system of governance is recognised but marginalised.

RCN Justice & Democratie's intervention in South Sudan

History

In early 2007, the European Commission ("EC") approached RCN Justice & Démocratie to develop the human resource capacity and reinforce the operational capacity of the Judiciary of Southern Sudan and Ministry of Legal and Constitutional Affairs. The project commenced in mid October 2007. The project was co-financed by the European Commission and the Ministry of Foreign Affairs, Government of Belgium. The EC granted 85.92% of the total cost, which is EUR 1.400.000. The remaining 14.8% is funded by the Belgian Government.

Subsequently, in 2010, RCN had to close down its operations in South Sudan due to a gap in funding. In 2011, the Ministry of Foreign Affairs, Government of Belgium committed its funds to continue the programme in South Sudan. The present project started on 1 February 2011. The partner for this project is the Ministry of Justice (MOJ). The activities are only to develop the knowledge, skills and competence of the personnel in the MOJ but also to build the in-house capacity of the Ministry. Due to a delay in recruitment of key staff for the project and the declaration of independence, the actual implementation of activities commenced only in July/August 2011. RCN requested two amendments which were granted and the present programme ends on 31st July 2012.

Legal context

The Transitional Constitution of the Republic of South Sudan mandates the Ministry of Justice (MOJ) as the Chief Prosecutor and Legal Advisor to the government. Since its establishment in 2006, the Ministry of Legal Affairs & Constitutional Development now Ministry of Justice has made significant steps. However, little has been achieved by the MOJ in terms delivering justice to the people. Majority of staff were trained in Khartoum and Cairo under the Sharia law system and have struggled to adapt to the common law system and English language. Basic and legal English remain a big challenge to legal counsel in conducting their daily duties. Prosecutions are still being conducted in Arabic despite the Transitional Constitution recognising English as the official language at national and state levels. Further knowledge of procedural subjects as well as professional skills and ethics is also needed to give the prosecutors/legal counsel good grounding. Administrative support staff often excluded from training initiatives by most organisations also desperately require training and skills in office management to ensure that they are



Photo: Archive RCN

High table

Few figures

35 prosecutors and legal counsels were trained in a semi-intensive legal course

25 support staff trained in administration

4 MOJ staff are presently being mentored in project cycle management

Training of Trainers

Equipped the training hall of the Ministry of Justice

Distributed law books, printed and distributed South Sudan laws

Curriculum development for legal courses

Provided training materials for the courses

Some of the key lessons learned during the monitoring process are:

Assisting the Ministry with the nomination process at the beginning of the project

The MOJ does not have an established database with comprehensive information on their staff members

Poor Communication between MOJ headquarters in Juba and the States
The Ministry has to formulate a Per-diem Policy

The duration of future courses should be for a minimum of four months with a one month gap

equipped to support lawyers in discharging their duties. The current situation is that administrators are not used to their maximum capacity with lawyers often organising their own administration.

The above problems along with the lack of infrastructure and basic logistics needs of MOJ, particularly at state and county level make it difficult for the institution to function to its maximum possible capacity.

RCN Justice & Démocratie (RCN) reopened its mission in South Sudan on 1st February 2011. Previously, RCN first begun its South Sudan operation in 2008 implementing the programme titled, "Assistance to Southern Sudanese Justice System by Establishing Improved Human Resource Capacity and Reinforced Operational Capacity". This programme was financed by the Belgian Ministry for Foreign Affairs.

Despite the one year absence, when RCN had to close its office in South Sudan due to a gap in funding, it enjoyed the overwhelming support from the Ministry of Justice to continue the capacity development programmes.

A recognised ancillary benefit of RCN's programmes in South Sudan is that RCN has the capacity and experience to deliver its activities in-country. Previously, capacity building programmes favoured sending people abroad on a large scale. This was undesirable as it does not always achieve the stated aims. RCN's experience has shown that individuals trained in South Sudan are generally more accessible for supervision by their supervisors, implementing agencies are directly available, and trainees are able to interact in situ with colleagues within the justice system as part of their training.

The goals of the present project is to increase the number of MOJ legal counsel trained in common law legal principles and professional skills, improve the administrative support available to MOJ by training support staff in basic office and case management skills, enhance the logistical capacity of MOJ by providing logistical equipment to meet operational needs, improve the availability of reference materials and legal resources by providing relevant publications to MOJ and finally and most importantly to strengthen MOJ's capacity to implement its own capacity building activities. A total of nine capacity building activities is to be delivered with durations varying between four weeks to several months.



Photo: Archive RCN

Evaluation in EE

trained on 8th August 2011. Upon completion of the course, a graduation ceremony was held on 19th October 2011. The next batch of training for the fifteen trainees from the states started in November 2011. A key

The project started with a review of the training materials by a committee composed of representatives from the MOJ and Consultants from RCN. Five training manuals were approved, printed and distributed. The first batch of twenty trainees from Juba was

addition to this project cycle was to develop the in-house capacity of the MOJ. Amongst the trainees, potential trainers were identified and participated in the Train the Trainers (TOT) course. Further, MOJ nominated its staff to be mentored in programme management. The trainees followed RCN staff (project, finance, logistic and administration) to learn the ropes on the job. They also participated in project cycle management course in Juba.

In South Sudan the capacity development programme focuses on processes, qualitative change in capacity both the individual and the institution. This is often difficult to measure. Therefore, the Monitoring and Evaluation (M&E) mechanisms are designed in such a way that it captures changes in knowledge, competence, capacity and ultimately performance. A pre-training test is conducted to assess learning process of the trainee. Periodic tests are conducted and finally a post-training test is conducted to measure the change. RCN trainers submit weekly reports which are shared and discussed with the MOJ. Trainee feedback forms are distributed and analysed every week. The weekly analysis of the learning process is shared with the trainees, trainers and the Ministry. Very often, information that is generated is shared with external agencies (conducting scoping missions), donors or civil society organisations, which in turn helps to think strategically what capacity development programmes are needed and work well in a context like South Sudan. It is also pertinent to mention, the RCN continually challenges the 'per diem' culture stressing the importance of commitment and ownership. While there is a mixed response to this, nevertheless, RCN raises this issue when there is an opportunity, requesting its partner to formulate a policy.

The RCN training offers an opportunity for the trainees to come together and discuss their needs and difficulties. It also brings them closer to the senior management of the Ministry where they can voice their requirements, special needs.

All the trainees who attended the training programmes indicated that there is need for a continuation of the training. Most trainees expressed the need for a long term English course since English language has been identified as the main constraint throughout the trainings. The MOJ and other rule of law actors have openly asked for a continuation of the current RCN training due to its relevancy and being the only procedural and substantive law training for the ministry. The undersecretary has requested for courses which trains the legal counsel and prosecutors in addressing the court, client counselling and presenting the case before the court.

In 2011, RCN, upon request from the Ministry and in accordance with its strategic plan, has designed a new proposal for the next project cycle. Other rule of law institutions and commissions have requested RCN to conduct similar capacity development programmes for its staff. RCN has started the process to discuss development of projects with these commissions and rule of law institutions.



Legal counsel graduation ceremony, October 2011



Support staff graduation ceremony, November 2011

Programmes

« Pour une justice de proximité en République démocratique du Congo »

« Appui à la justice de proximité au Bas-Congo »

« Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo »

Moyens financiers

1.551.381€

Partenaires financiers

Belgique (DGD),
Japan International Cooperation Agency (JICA),

Union européenne (IEDDH),

Personnel mobilisé

Bas-Congo
10 employés et un expatrié

Kinshasa
10 employés et deux expatriés

République démocratique du Congo

Population : 67,8275 millions (PNUD/2010)
Superficie : 2.345.409 km²
Capitale : Kinshasa
PIB/hab. : 327\$ (PNUD/2010)
IDH : 0.239 (PNUD / 2010)



Contexte

L'année 2011 a principalement été marquée au point de vue politique par les élections présidentielles et législatives organisées le 28 novembre. Plusieurs incidents ont eu lieu dans le pays durant la période électorale. Un rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme fait état d'un nombre important de violations des droits de l'homme commises en novembre et décembre par des membres des forces de défense et de sécurité congolaises dans la ville de Kinshasa. Le rapport conclut qu'au moins 33 personnes ont été tuées, 83 blessées et 16 autres sont portées disparues entre le 26 novembre et le 25 décembre. Joseph Kabila a été élu, malgré de nombreuses critiques de l'opposition et des observateurs nationaux et internationaux et un opposant, Etienne Tshisekedi, qui s'est auto-proclamé vainqueur et n'a pas reconnu l'issue du scrutin. .

2011 aura également été marquée par « le procès Chebeya ». Le 2 juin 2010, le président de l'ONG La Voix des sans-voix, Floribert Chebeya, a été retrouvé mort dans sa voiture, près de Kinshasa. Le procès aura duré dix mois et le verdict a été rendu le 23 juin 2011. Bien que quatre policiers aient été reconnus coupables d'assassinat et condamnés à mort, des zones d'ombre et un sentiment de frustration subsistent à l'issue de ce procès. Ainsi par exemple, la non inculpation du général John Numbi, à l'époque chef de la police congolaise ; il était celui qui avait convoqué Floribert Chebeya avant que ce dernier ne disparaisse en juin 2010. La cour militaire n'étant pas compétente pour un officier de ce grade, John Numbi n'a comparu qu'en qualité de renseignant, ce que les parties civiles ont vivement déploré.

Au niveau législatif, il faut noter en 2011 l'adoption d'une loi criminalisant la torture en RDC. Cette loi est entrée en vigueur en août 2011 et permet à la RDC d'être en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifiée par la RDC en 1996. La loi punit notamment les actes de torture perpétrés par des agents de l'Etat. Toutefois, les défaillances du système judiciaire laissent craindre un faible contrôle de l'application de cette loi.

Dans un autre registre, le président nouvellement réélu a promulgué le 24 décembre 2011 la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture. Cette loi est fondamentale dans un pays majoritairement rural



Brochure contre la pratique de la torture

et paysan, et surtout, elle représente un bel exemple d'exercice citoyen car elle a été largement portée par les organisations paysannes congolaises. La loi aura également une incidence sur le cours de la justice car elle prévoit des mécanismes pré-judicieux de règlement des conflits fonciers sur les terres agricoles, un contentieux majoritaire au niveau des tribunaux de paix.

Concernant la réforme du secteur de la justice, le programme PARJ (Programme d'appui à la réforme de la justice), financé par l'Union européenne et d'autres bailleurs, a démarré fin 2011. Ce programme devrait permettre de fournir un soutien au ministère de la Justice ainsi qu'aux opérateurs judiciaires dans les provinces du Bas-Congo et du Kasai-Occidental.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

En 2000, RCN Justice & Démocratie a démarré à Kinshasa un programme de contribution à la restauration de l'Etat de droit, par un appui au système judiciaire (soutien logistique aux infrastructures, formations du personnel adaptées aux besoins prioritaires, etc.) et à la société civile (vulgarisation du droit foncier, du droit des femmes et des enfants, sensibilisation aux voies de recours, etc.). Dans un climat encore très instable, il s'agissait d'identifier les bonnes pratiques et de préparer des actions de plus grande envergure.

Dès 2002, le programme s'est étendu à la province du Bas-Congo et au Bandundu (jusqu'en 2004), puis au Katanga (de 2005 à 2008).

En Ituri, RCN J&D a contribué de 2004 à 2006 à la restauration du système judiciaire au lendemain du conflit qui a touché ce district de 1998 à 2003.

De 2006 à 2010, le programme s'est réorienté sur la prévention et la gestion des conflits fonciers en vue de renforcer la paix sociale.

En 2009 et 2010, RCN J&D a fourni un « *Appui à la transition vers un Etat de droit, à la justice de proximité et à la paix sociale* ». L'objectif de ce programme est la mise en place d'une justice de meilleure qualité au service des justiciables, afin de restaurer la confiance entre le citoyen et la justice.

En 2011, deux projets sont nés. D'une part le projet « *Pour une justice de proximité en République démocratique du Congo* ». Il s'inscrit dans les activités de RCN, visant le renforcement des capacités du personnel de base de la justice et l'amélioration des connaissances de la population sur les droits et la justice.

D'autre part, le projet « *Contribuer à la libre expression en République démocratique du Congo* ». Le projet vise d'un côté un traitement plus rigoureux des sujets juridiques et judiciaires et d'un autre côté l'établissement d'un climat favorable à la pratique journalistique.



Photo: archive RCN

Bas-Congo

En 2011, RCN Justice & Démocratie a poursuivi son programme Justice de proximité dans le Bas-Congo.

La mise en œuvre de ce projet a été possible grâce à un financement de la JICA (Japanese International Cooperation Agency). Celui-ci se divise en deux grands angles d'approche : le renforcement des capacités des professionnels de la justice et un meilleur accès à la justice pour les justiciables.

Afin de renforcer les capacités des professionnels de la Justice, diverses activités ont été mises en place : Pour pallier les conditions matérielles souvent déplorable des juridictions, RCN Justice & Démocratie a distribué des codes et ouvrages aux juridictions civiles et militaires, ainsi que du mobilier à certaines juridictions. Un soutien financier et logistique a également été offert pour le **déplacement des juridictions et parquets**. Ces actions s'inscrivaient dans la continuité des années précédentes et ont permis une couverture de l'ensemble des juridictions du Bas-Congo.

Equipe de RCN Justice & Démocratie en RDC

Partenaires et Bénéficiaires

Kinshasa/Bas-Congo

L'Ecole de formation et de recyclage du personnel judiciaire (EFRPJ).

L'Inspection provinciale de la Police de Kinshasa (IPKin).

Les professionnels de la justice et acteurs judiciaires de Kinshasa et du Bas-Congo.

Les membres actifs de la société civile congolaise, à titre individuel ou associatif

Quelques chiffres

Programme « Appui à la justice de proximité dans la province du Bas-Congo »

Formation de 348 greffiers et secrétaires de parquet dans 36 juridictions

Formation de 800 OPJ dans 15 commissariats de la province du Bas-Congo

400 personnes ont participé à des journées portes ouvertes dans les juridictions... Formation à destination de 35 ONG locales actives dans la défense des justiciables

Projet « Pour une justice de proximité en République démocratique du Congo »

Formation de 228 greffiers et secrétaires de parquet à Kinshasa

Formation de 59 greffiers et 38 secrétaires de parquet à Kisangani et Mbuyi Mayi

Une quarantaine de formateurs ont dispensés des formations à 350 participants en moyenne

Projet « Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo »

Formation de 85 journalistes

Production et diffusion de plusieurs dizaines d'articles et d'émissions radio et télé sur le droit et la justice

En 2011, les **formations permanentes pour les greffiers et secrétaires de parquet** ont continué, visant 348 professionnels sur l'ensemble de la province, dans 36 juridictions et offices. Par ailleurs, RCN a pu mettre en place le mécanisme des **formations permanentes pour les officiers de police judiciaire (OPJ) du Bas-Congo** (soit 800 OPJ ciblés dans 15 commissariats de la province). Ces formations permanentes sont toujours accompagnées de formations de formateurs à destination des supérieurs hiérarchiques et des officiers les mieux qualifiés afin d'assurer une meilleure appropriation des formations permanentes par ces derniers et une meilleure durabilité du projet. Des réunions de suivi visant à évaluer les formations et leurs impacts ont également été organisées. Deux ateliers mixtes ont été organisés en septembre 2011 réunissant des magistrats de parquet et des OPJ afin de renforcer leur collaboration pour la recherche des infractions.

Enfin, une attention particulière a également été accordée aux activités de contrôle. En effet, trop souvent les travers de la justice formelle subsistent et se multiplient en raison du manque de **contrôle hiérarchique au sein des juridictions**. RCN Justice & Démocratie a donc appuyé financièrement le Parquet Général de Matadi et la Cour d'Appel de Matadi dans la supervision des juridictions de la province. Un soutien a également été donné à une **mission de contrôle des OPJ et des cachots** par des magistrats du parquet de grande instance de Tshela.

Le second angle d'approche porte sur la participation de la société civile et de la population à la mise en place d'une justice de proximité de qualité, et donc à un meilleur accès à la justice. Pour permettre la participation de la population, le projet met en œuvre des activités de **vulgarisation des notions de droit auprès de la population** à travers la production d'émissions radio et de spots télévisés, l'organisation de campagnes de sensibilisation, etc. Des **journées portes ouvertes dans les juridictions** ont également eu lieu, auxquelles environ 400 personnes ont participé. En ce qui concerne la participation de la société civile, le projet a organisé des **formations à destination de 33 ONG locales** actives dans la défense des justiciables et l'observation du système judiciaire afin de les renforcer au point de vue organisationnel. Enfin, un projet pilote **d'amélioration du dialogue entre les autorités coutumières et judiciaires** a été mené avec une équipe d'anthropologues. Des ateliers de recherche et de réflexion ont permis aux autorités judiciaires et coutumières, ainsi qu'aux juges assesseurs, de mieux se connaître et d'échanger sur la base d'un outil vidéo (produit par RCN) sur l'arbitrage coutumier. Ce projet a donné lieu à des propositions de modifications législatives qui pourraient permettre d'améliorer l'articulation entre un système judiciaire formel et un système coutumier.

Kinshasa

Dans le cadre d'un nouveau financement de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement, Belgique) couvrant la période 2011-2013, RCN Justice & Démocratie poursuit ses activités visant le renforcement des capacités du personnel de base de la justice et l'amélioration des connaissances de la population sur les droits et la justice. Le programme se déroule essentiellement à Kinshasa, avec quelques actions dans les provinces Orientale et du Kasaï-Occidental.

Entre août (début du programme) et décembre 2011, une première série d'activités de formation et de suivi ont été destinées au personnel judiciaire. Le programme a poursuivi des **formations permanentes de greffiers et secrétaires de parquet à Kinshasa**. Ces formations mensuelles ont rassemblé en moyenne 228 participants sur 240 greffiers et secrétaires de parquet, soit environ 26 participants dans chacun des 9 sites de formation chaque semaine.

Par ailleurs, le programme a également prévu un appui à la stratégie de **déploiement de l'EFRPJ** (Ecole de formation et recyclage du personnel judiciaire) dans deux nouvelles zones, à savoir les villes de **Kisangani** et **Mbuji Mayi**. Au total, 59 greffiers et 38 secrétaires de parquet ont bénéficié de formations. Ces formations sont ponctuelles car RCN Justice & Démocratie n'est pas encore implantée au Kasai ni en Province Orientale, mais essentielles dans des régions qui sont encore peu ciblées par les projets de coopération dans le secteur de la justice. La demande pour ce type de formation est donc importante.

La seconde série d'activités de formation a bénéficié d'un cofinancement de la JICA et était destinée aux OPJ à Kinshasa. Quarante formateurs ont ainsi dispensé des formations à destination d'environ 350 participants en moyenne entre août et décembre. Le projet a également appuyé des **missions de contrôle de l'IPKIN** (Inspection Provinciale de la Police de Kinshasa, renommée « Commissariat Provincial de la Police de Kinshasa » dans le courant de l'année 2011) ainsi que des missions de contrôle des parquets. Enfin, des ateliers mixtes entre magistrats et OPJ ont été organisés et ont donné lieu à des recommandations suivies par les autorités hiérarchiques à Kinshasa. Le **renforcement des capacités des OPJ** concerne donc aussi bien ces derniers que leur encadrement et leur hiérarchie. Un transfert de compétences et de méthodologie se fait du projet vers l'IPKIN afin de lui permettre, à terme, d'intégrer celles-ci dans leur travail.



Photo : Archive RCN

Concernant la dimension « société civile » et « population » du programme, RCN Justice & Démocratie a permis d'une part la **vulgarisation des notions de droit auprès de la population**. Cette activité s'est réalisée à travers la conception et la distribution d'outils de vulgarisation tels que des DVD, des dépliants, des BD, des calendriers, des T-shirts, etc. D'autre part, le programme a également rendu possible une plus grande sensibilisation au droit (au niveau national et dans les provinces cibles) à travers la diffusion de six émissions « Moi et... », donnant la parole aux enfants sur des sujets de droit. Cette activité a fait l'objet d'un cofinancement avec JICA.

Outre ces activités de vulgarisation et de sensibilisation à destination de la population, le programme inclut également le **renforcement d'organisations de la société civile congolaise** à travers, entre autre, des formations aux techniques de sensibilisation à destination d'ONG des droits de l'Homme et des ateliers-rencontres avec des OPJ.

OPJ de la Police nationale du Congo en formation

Projet : « Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo »

En décembre 2010, RCN s'est engagé dans un nouveau projet financé par l'Union européenne, sur la ligne IEDDH (Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme). Le projet « Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo » vise d'une part un traitement plus rigoureux des sujets juridiques et judiciaires et d'autre part l'établissement d'un climat favorable à la pratique journalistique. Les provinces ciblées par le projet sont Kinshasa, le Bas-Congo, le Sud-Kivu et la Province Orientale. Les partenaires d'exécution sont le réseau Syfia Grands Lacs et InfoSud d'une part et Journalistes en danger (JED) d'autre part.

Pour le premier axe, 85 journalistes ont participé à des formations sur le fonctionnement de la justice et des procédures judiciaires et sur l'éthique, la déontologie journalistique et les techniques professionnelles. Suite à ces formations, les bureaux provinciaux d'InfoSud et Syfia Grands Lacs ont assuré le suivi et l'encadrement des journalistes formés tant sur place (à travers des coordonnateurs locaux) qu'à distance (à travers la plateforme de formation d'InfoSud/Syfia Grands Lacs, par des journalistes expérimentés basés en Europe). C'est grâce à ce partenariat avec InfoSud et Syfia Grands Lacs que **plusieurs dizaines d'articles et d'émissions radio et télé sur le droit et la justice ont été produits et diffusés** dans les quatre provinces cibles.



Photo : Archive RCN

Greffiers en formation

Dans le cadre du renforcement des mécanismes juridiques de défense et de protection des journalistes, des **ateliers-rencontres entre journalistes et professionnels de la justice** (avocats, magistrats, OPJ) se sont tenus dans chaque province ciblée. Ces ateliers ont permis aux journalistes d'échanger, entre autres, sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier et sur la question de la dépénalisation des délits de presse.

Les recommandations élaborées dans un document de plaidoyer seront portées aux autorités politiques à Kinshasa. De plus, quatre émissions télévisées de la série « Justice et Démocratie » ont été produites spécifiquement sur la question de la liberté de la presse, et des textes de lois officiels ont été distribués pour une meilleure diffusion de la loi sur la presse. Cette activité a été cofinancée par la DGD (Belgique).

En cours de projet, RCN Justice & Démocratie a décidé, avec l'autorisation de l'Union européenne, de soutenir le projet **Local Voices**. RCN Justice & Démocratie a en effet estimé qu'il était important de pouvoir bénéficier d'une certaine souplesse par rapport au contexte (en particulier électoral), et de soutenir une initiative telle que Local Voices (voir <http://localvoicescongo.com>). Local Voices est un projet porté par deux acteurs du monde du développement, qui connaissent bien le Sud-Kivu pour y avoir vécu plusieurs années. Leur objectif était de donner la parole, à travers leur site internet et avec des journalistes congolais, à des électeurs vivant en milieu rural et de relater la manière dont y étaient perçues les élections ainsi que les impacts de celles-ci sur le quotidien.

Durant la période des élections, Local Voices a rédigé 33 articles et produit quelques émissions radio diffusées localement. Leur site internet a attiré 3.200 visiteurs ayant effectué un total de 6.500 visites. Local Voices bénéficie d'une très bonne notoriété et a été repris sur de nombreux blogs et sites internet de spécialistes de la RDC (Théodore Trefon, Jason Stearns, Colette Braeckman).



Photo : Archive RCN

Campagne de sensibilisation et de vulgarisation lors d'une journée portes ouvertes

Programme

« Sensibilisation à la prévention de conflit du public belge par des récits radiophoniques »

Moyens financiers

81.981€

Partenaires financiers

Belgique (DGD)

Communauté française

Personnel mobilisé

Pascaline Adamantidis, responsable du Programme Belgique

Maïté Burnotte, Chargée de projet pédagogique

Valérie Kurevic, consultante pédagogique

Population ciblée

Tous les auditeurs belges, diaspora des Grands Lacs incluse,

Ecoles (cycle terminal secondaire),

Universités

Associations de diaspora,

Théâtres

ONG, ASBL

Belgique

Population : 10, 6976 millions (PNUD / 2010)

Superficie : 30 528 km²

Capitale : Bruxelles

PIB/hab. : 34 734 \$ (PNUD/2010)

IDH : 0,827 (PNUD / 2010)



Contexte

RCN Justice & Démocratie mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition. Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels qu'à la société civile. Dans la même logique d'action en vue de la résolution des conflits et des questions fondamentales qu'elle soulève pour chacun d'entre nous, l'organisation conduit également des projets en Belgique. Ces projets sont tous nés, depuis une quinzaine d'années, du souhait pour RCN d'inviter le public belge à construire une mémoire de ces crises et de ces crimes, par le récit de personnes qui les ont vécues, les interrogent et les bousculent.

Par la production et la diffusion d'un programme radio en Belgique, ainsi que par la production d'outils de sensibilisation, RCN Justice & Démocratie participe à la résolution des conflits, la mise en débat de la justice sur l'espace public et la recherche d'une parole apaisante. Ces dernières années, RCN Justice & Démocratie a produit une série radiophonique « *Si c'est là c'est ici* » de 11 portraits de personnes qui ont survécu à des crimes de génocide, de guerre ou crimes contre l'humanité et ont inventé un mode d'être face à ces crises. Le résultat parie sur une mobilisation des auditeurs sur des questions de justice et de citoyenneté : « *Et moi, que puis-je faire ?* ». Il s'agit également de construire une information plus précise, moins collée à l'événement, qui permet de développer un réseau d'informations sur la justice et la Région des Grands Lacs ici en Belgique et d'accompagner le citoyen dans son questionnement.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

A partir de 2001, avec la mise en ligne d'un site, invitant à la retranscription intégrale du procès des « *Quatre de Butare* » (selon la loi de compétence universelle, devant la cour d'assises de Bruxelles).

Entre 2002 et 2006, avec le travail du groupe « *Dialogue au sein de la diaspora rwandaise en Belgique* », qui fait émerger une méthodologie reposant sur l'articulation des trois espaces : *l'espace intérieur personnel, l'espace du groupe et l'espace public*.

En 2003, grâce à une collaboration avec France Culture « *Rwanda, un génocide oublié* », qui réalise une série radio de 25h d'émissions avec l'enregistrement intégral du procès de 2001 produit par RCN J&D et un livre.

En 2004, en commémorant avec ASF les dix ans du génocide au Rwanda autour des témoignages radio.

En 2005, par la réalisation d'un film « *Dits de Justice* », dont les acteurs invitent à découvrir le droit et la justice vécus ailleurs.

En 2007, avec l'organisation du colloque « *Devoir de voir* » en partenariat avec le Rideau de Bruxelles, corollaire à la pièce « *La Maison de Lemkin* ».

En 2009, par la réalisation d'une série radio « *Si c'est là, c'est ici* » de 11 portraits de personnes du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Cambodge, de Bosnie et de Belgique.

En 2011, RCN J&D s'est concentrée sur la finalisation des traductions en anglais, en kinyarwanda et en kirundi des différents outils produits jusqu'ici et sur leur large diffusion parmi les médias, et une dernière version des douze séries a été produite la même année, mais n'a pas encore été enregistrée.

De plus, RCN J&D s'est lancée dans un large programme d'éducation au développement à travers des animations participatives sur la question de la mémoire des crimes de droit international. L'organisation construit sans cesse une approche pédagogique participative, qui propo-



Photo : Archive RCN

Outils pour les animations participatives

se ainsi au public, spécialisé ou non, l'appropriation collective des grands principes d'humanité. Il ne s'agit pas tant de transmettre des réponses, que de faire émerger des questions et interroger le sens du droit et des pratiques démocratiques, en invitant les citoyens à bousculer leurs représentations de la justice, de la démocratie et de la valeur de la vie ensemble.

En 2011, RCN a entamé la production d'une nouvelle série radiophonique, d'auteurs de crimes cette fois-ci. Comme pour la première série, les entretiens ont été de longue durée, enfin de pouvoir construire une intimité et une proximité qui facilitent la libération de la parole. Les entretiens, leurs conditions logistiques et le contenu sont délicats, mais RCN Justice & Démocratie possède désormais l'expertise technique et opérationnelle nécessaire pour en garantir la réussite.

Enfin, RCN Justice & Démocratie a été relabellisé comme « Centre de transmission de la Mémoire », par le Conseil de transmission de la mémoire, fondé par l'Exécutif de la Communauté française.

La diffusion des séries radios a continué et la sensibilisation du public a été poursuivie

En 2011, RCN Justice & Démocratie a continué de nourrir des collaborations professionnelles fidèles avec des médias d'envergure nationale publique (la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF) et notamment la radio La Première), mais assoit petit à petit aussi son réseau au sein de radios associatives plus locales/régionales (Radio Campus et Radio Panik par exemple), ainsi que des radios internationales (RFI, France Culture, Radio Canada, etc.).



Photo : Archive RCN

Animation participative lors d'une journée citoyenne avec Mr Thong Hoeung Ong

Malgré la fermeture du programme entre février et juin, RCN Justice & Démocratie a répondu positivement à une demande du Collège Saint-Louis, en collaboration avec l'unité de formation pédagogique de l'Université de Liège (www.collegesaintlouis.be), qui avaient sollicité RCN Justice & Démocratie pour organiser une « journée citoyenne » articulée autour des outils de sensibilisation radio en mars 2011. A cette occasion, RCN Justice & Démocratie a décidé de mettre en place un projet pilote de formation. Un cycle de trois animations pour les professeurs a été organisé ; ce cycle préparatoire a balisé la méthodologie de cette journée pédagogique qui s'est passée sur un site universitaire et à destination de 180 élèves. Lors de cette journée, les 180 élèves ont été sensibilisés à la prévention des crimes de droit international par les outils de sensibilisation radio, mais aussi par l'intervention de membres de RCN Justice & Démocratie, ainsi que quelques témoins de la série 1, qui s'engagent à accompagner l'association dans sa démarche d'éducation à la paix.

Une méthodologie a donc été mise en place pour concevoir le module de formation, axé sur l'utilisation pédagogique des émissions radio : Quelle approche construire dans les animations ? Quelle est la spécificité des outils et comment la défendre ? RCN Justice & Démocratie a commencé en 2011, la construction d'un kit pédagogique qui sera finalisé et dupliqué en 2012.

Le troisième trimestre de 2011 a été l'occasion d'organiser le recrutement d'une responsable du projet pédagogique autour des émissions radio. Il a dégagé aussi un temps de conception pour le projet pédagogique et la méthodologie à mettre en place afin d'atteindre les résultats avec une garantie qualitative. La demande est croissante de personnes souhaitant utiliser la pédagogie de cette série radio pour approcher l'histoire des génocides et des crimes contre l'humanité. RCN Justice & Démocratie conçoit le développement d'outils et de modules différents et adaptables, ouvrant ainsi des espaces de paroles ici et là, permettant d'interroger nos stéréotypes par rapport à la mémoire que nous avons des crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Plusieurs sessions d'animations ont été pensées et se concrétisent à travers les outils, permettant ainsi une grande flexibilité de l'outil pédagogique et son application à travers des animations participatives, des écoutes collectives, des journées citoyennes ou parcours citoyens. 2011 a aussi été l'occasion de réaliser une prospection pour mettre en place et réaliser avec les écoles ce projet de plus grande envergure que sont les journées citoyennes, comprenant un travail de collaboration en aval pour baliser et permettre l'appropriation de cette journée par les professeurs.



Maquette pour le Projet Pédagogique proposé autour des émissions radio

Perspectives

Le renouvellement du label de Centre de transmission de la mémoire montre à quel point cette question est devenue un enjeu capital pour l'Union Européenne, car c'est elle qui l'a initié dans ses pays membres. Nous espérons pouvoir réaliser une extension de ce programme pour la construction collective de la mémoire dans d'autres régions et pays européens. Fidèle à son objectif social pour la transmission de la mémoire relative aux crimes de guerre, de génocide et crimes contre l'humanité, RCN Justice & Démocratie cherche des alliances aussi bien en Belgique qu'ailleurs pour renforcer cette action aussi importante.

Siège

Le siège en 2011 : un cap, un horizon.

La politique de 2010 était contrainte. Mais les contraintes peuvent être fécondes. Elles peuvent obliger à une discipline. Nous étions obligés de résoudre nombre d'équations compliquées. La première était de renouer avec un compte de résultat équilibré ou bénéficiaire après quatre ans de pertes certes largement jugulées en 2010.

La première contrainte fut de se soumettre à la loi du marché. Pas d'argent, pas de programme, pas d'équipe. Il fallait donc en trouver et en trouver là où il était. J'en connais qui le cherchent encore là où il n'est pas...mais vu notre pragmatisme légendaire, nous avons frappé aux bonnes portes et la phase d'identification fut simplifiée par un principe simple : celui de l'effectivité : le moins d'efforts pour le plus de résultats. A partir de là, tout est assez simple. En effet, le caractère individué de RCN offrait des solutions assez évidentes : la stratégie devait être de renforcer son unicité plutôt que de se déformer dans une multiplicité de domaines, puisque plus vous vous éloignez de votre champ de compétences et d'intervention, moins vous êtes connus et concurrentiels, plus vous dépensez d'énergie et plus vous vous lamentez sur vos échecs. Sur un mode plus métaphorique, on dira que le pêcheur a suivi le poisson. Métaphore qui d'ailleurs remplacerait avantageusement celle qui dit qu'il faut apprendre au pêcheur à pêcher plutôt que de lui donner du poisson puisque cela ne lui garantit toujours pas qu'il y a du poisson.

Il fallait donc se recentrer sur son métier et apporter les preuves de sa pertinence. Un long labeur commençait, celui de convaincre la DGD de financer les programmes bien-naux en R. D. Congo, au Rwanda et au Burundi.

L'injonction nous était faite, sauf exception, d'émarger à la coopération et plus aux Affaires étrangères. Il nous fallait nous adapter, mais ce fut une épreuve. D'abord une épreuve de modestie. Heureusement que je connaissais l'histoire romaine des fourches caudines pour penser que si les romains l'avaient fait, on pouvait bien le faire aussi. L'épreuve des fourches caudines fut donc de parler la langue de l'autre, celle des procédures que les ONG et le ministère ont élaborées depuis des décennies, de comprendre ses outils, ses concepts, son idéologie et d'avancer avec notre expérience sans prétention maladroite. Nous avons entendu que nous étions une nouvelle ONG, nous avons dû repasser l'examen, (sans trop penser à Foucault) deux fois pour chaque dossier. Mais la patience a fini par payer. Pourquoi ? Parce que sans doute, RCN a su également défendre sa singularité, sa posture historique et politique. Et je continue à penser que l'identité d'une association se doit d'être particulière, non conforme et en même temps, maîtresse de la langue du milieu sans laquelle elle passera pour simplement originale ou, pire encore, pour rebelle.

Les 3 financements acquis, ajoutés aux fonds déjà acquis d'autres bailleurs (UNWOMEN, Suisse, Belgique (Affaires Etrangères), ont assuré la continuité et permis de finir l'année avec un léger bénéfice. En effet, la politique de RH entamée en 2010 porte ses fruits en 2011 et sera encore plus visible en 2012.

Ce succès signifie aussi une entrée dans un secteur inconnu pour RCN, celui dont il s'était jusqu'ici tenu à l'écart, celui des ONG classiques, les ONG nées durant l'âge d'or d'une société civile hégélienne volontiers présentée comme opposée aux gouvernants, qualificatif qui ne convient pas vraiment à RCN.

C'est ici que l'unicité intervient. RCN prolonge l'histoire des ONG classiques en défendant un secteur menacé par les gouvernants eux-mêmes, celui du service public. Oxymore que de défendre l'état quand on est une ONG disaient-ils. Point du tout disons-nous, tout au plus un paradoxe fécond : l'état n'est pas le gouvernement hein ! Défendre l'état, c'est défendre le progrès initié par nos aïeux ; c'est le faire évoluer pour qu'il résiste à la violence renaissante, et qu'en tant que pacte social, il continue à nous préserver des petites et grandes crises et nous épargne de la destinée déjà écrite en nous pourvoyant de la capacité de l'écrire....Nous participâmes donc avec bonheur aux états généraux des ONG organisés par Acodev pour y défendre cette idée et y comprendre également la richesse et la compétence de certaines ONG souvent plus professionnelles que nombre de bureaux ou fonctionnaires rencontrés en chemin. Mais nous fûmes aussi confirmés dans l'idée que le vêtement associatif est trop étriqué pour pouvoir s'en contenter dans un espace social où les modes d'organisation se distinguent de moins en moins et où « tous les mêmes se donnent des airs de différence » forçant soit à l'individuation, la liberté, soit à l'individualisme, l'aliénation.

Un vêtement trop étriqué ? En effet, la hiérarchisation par les bailleurs des modalités de l'aide tend de plus en plus à pousser la création d'ONG caritatives et affectives qui s'autofi-



Illustration Gerry Nginau

nançant avec les larmes des nécessiteux exposées par des vedettes surpayées, à fustiger celles qui dépendent des fonds publics et à les maintenir à un niveau apolitique de définition des concepts de développement de sorte qu'elles pèsent peu dans les transformations sociales. Voilà les ONG poussées donc vers le service et la professionnalisation pour être de bons exécutants ou vers l'urgence et la gestion des crises. Et le politique dans tout cela ? Il faut le réinvestir c'est-à-dire investir les coulisses de la gouvernance, c'est-à-dire, pour ce qui concerne RCN, s'approcher des lieux de pouvoir, des lieux où, nous le savons, se décident, impensées, les directives du développement du droit et de la justice. Ce fut donc la raison de l'investissement réussi de RCN dans l'appel d'offre à un programme d'appui à la justice ouvert par l'Union européenne en R. D. Congo aux bureaux d'études, c'est-à-dire, des organismes privés exécutant des accords entre le pays et l'UE, mis en œuvre sous l'autorité dudit pays et le contrôle du bailleur. Il fallait que les leçons apprises soient transmises, que les actions réussies soient connues et poursuivies. Aujourd'hui, on peut dire que le programme ambitieux de l'UE a été conçu par RCN Justice & Démocratie.

RCN doit pouvoir explorer encore ce type d'activités. Sa maturité et son propre besoin de développement doivent l'amener à donner conseil, à concevoir, à proposer, à évaluer les programmes de développement de justice des autres opérateurs, car « RCN le vaut ». De la sorte, RCN investira dans son projet financier (exister), narcissique (exister aux yeux des autres) et son projet existentiel (que tout le monde ait le droit d'exister)

Le projet existentiel maintenant. Il tient en quelques mots (et les silences qui s'ensuivent quand les mots sont dits vraiment). D'abord, le concept de justice de proximité est de plus en plus inscrit dans l'acte de RCN et en particulier en R.D.Congo. Ce concept est en outre adopté par ceux qui y perçoivent des promesses d'égalité et de justice sociale. Il est même enseigné aux étudiants. Ensuite, la dimension langagière du droit est continuellement rappelée principalement dans la quête théâtrale. Celle-ci est tellement présente encore dans la mémoire de RCN au Burundi à travers son exploitation dans le projet de la justice transitionnelle et elle sera sans nul doute revivifiée dans l'avenir. Elle le sera particulièrement dans le travail de collecte et de diffusion (universités, écoles, colloques) de cette mémoire des crimes contre l'humanité soufferts et commis qui fait l'objet de la quête du projet Belgique relancé en 2011 autour des impensés des bourreaux et de leur récit sur la genèse et les contours de leur acte.

Enfin, une déclinaison du principe de proximité est sans conteste l'investissement de plus en plus net de RCN dans la thématique foncière et les tribunaux de conciliation (au Rwanda en particulier) qui concerne 80 % des populations des pays d'intervention. Là encore, pointe le souci de ne pas participer mollement au consensus sur le concept de vulnérabilité et au glissement sémantique qui nous fait croire « qu'il y a des personnes vulnérables » dans des pays où tout le monde est vulnérable, alors qu'en même temps, l'appui à la justice ne touche qu'une infime partie de ces personnes.

2011 aura aussi été un temps (trop bref) d'exploration de nouveaux programmes. D'une part, la reprise de l'appui, à sa demande, au ministère de la justice du Sud Soudan, permet de quitter le seul horizon des ex-colonies, qui semble restée dans l'ombre, n'en est pas moins importante. Le pays est encore très fragile, en guerre de basse intensité. Il rappelle le Rwanda de 1996 à certains égards et l'intérêt du programme réside dans la naissance émue de l'institution de la justice. D'autre part, une mission en Haïti, dans des conditions financières et logistiques difficiles a pu être menée en vue d'un projet de gestion de répartition des terres pour les réfugiés du tremblement de terre et de clarification des titres de propriété qui renvoie également à l'histoire de RCN. Haïti serait un peu le rappel de beaucoup d'éléments : l'état de droit à reconstruire ab initio, la thématique foncière, l'urgence, la gestion de conflits, l'appui institutionnel, la proximité.

Au niveau des organes de RCN, 2011 a vu la constitution d'un nouveau conseil d'administration souvent en phase avec le siège, plus en contact qu'autrefois avec les réalités du travail, prenant en charge sa part du travail, notamment au niveau de la représentation ou de la défense des dossiers auprès de la DGD. Nul doute que cette implication et cette appropriation ont permis de vivre sans casse l'absence de direction début 2012. En effet le départ annoncé du directeur n'avait pas permis un passage de témoin en temps voulu.

La direction souhaite finalement attirer l'attention de l'assemblée générale sur la générosité dans le travail des équipes du siège, les « anciennes », piliers au niveau des programmes et les nouveaux venus dans le département administration logistique et finances. Sur le terrain, il en fut de même, sinon, rien n'eût été possible. Le lien entre les programmes et les terrains doit également être mis en exergue : un lien fort et une communication constante entre le siège et les bureaux d'implémentation des programmes est fondamental : il entretient la mémoire institutionnelle et par conséquent la qualité du travail. Il favorise une transmission, seule garante d'une réelle durabilité dans le sens où les nouvelles générations de RCN hériteront tour à tour en en faisant l'inventaire, des actes de leurs prédécesseurs.

Un bémol, la tension entre l'institution et ceux qui la font exister n'est pas soutenable à long terme sans une « relâche » et des conditions de confort améliorées.

Au niveau de la communication, RCN fut encore et toujours tenté par une politique du doute sur le bien-fondé des techniques de communication qui ne lui ressemblent pas. Sa renommée dans les milieux ciblés (universités, coopération, ministères, ONG) procède de son identité et se fait assez naturellement. Néanmoins, une opération de collecte de fonds très ciblée serait possible.

On a coutume de dire que les effets d'une politique se voient un an plus tard minimum. 2012 confirmera le renouveau exprimé dans ces quelques lignes et vécu en ces quelques mois.

Pierre Vincke

Publications RCN J&D

Burundi

« Etude sur le fonctionnement de la chaîne pénale au Burundi » de Julien Moriceau



La présente étude dresse un état des lieux du fonctionnement de la chaîne pénale au Burundi et évalue la perception de celle-ci par la population. Elle met en exergue les résultats d'une recherche quantitative qui a porté sur l'ensemble des dossiers pénaux ouverts en une année sur l'ensemble du territoire burundais. Pour la première fois au Burundi, des statistiques exhaustives sur les durées de la procédure, la détention et le contenu des enquêtes pénales sont présentées. Appuyée d'une analyse minutieuse du cadre normatif et d'entretiens sociologiques avec les acteurs de la justice et des justiciables concernés, l'étude permet de mettre en lumière les dysfonctionnements structurels de la justice pénale au niveau national et local.

Rwanda

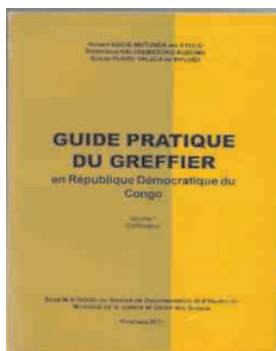
« Fonctionnement des comités de conciliateurs (Abunzi) au Rwanda : perceptions, observation et analyse ». Résultats du monitoring effectué par RCN Justice & Démocratie (2009-2011)

Le présent rapport est le résultat du monitoring des comités Abunzi (conciliateurs) effectué par RCN Justice & Démocratie au Rwanda. Inspirés par les pratiques coutumières de médiation des conflits de voisinage ancrées dans la tradition du pays, ces comités ont la particularité de constituer le premier échelon de la justice formelle (avant les tribunaux). Ils recourent de façon hybride à des méthodes traditionnelles de résolution des conflits adaptées aux lois modernes.



République démocratique du Congo

« Guide pratique du greffier en République démocratique du Congo » de Ngoy Mutunda, Kalusemesoko Kuzoma et Fundu Yalala



Cet ouvrage est principalement consacré au greffier du greffe pénal. Il ressort, au regard de la loi, des règlements et bons usages, les principales tâches de ce greffier avant, pendant et après l'audience et cela à tous les échelons, du Tribunal de paix à la Cour suprême de justice.

Partant d'un rappel général de connaissances sur le greffe, l'ouvrage s'étend ensuite sur l'organisation et le fonctionnement du greffe pénal en précisant les tâches dévolues au greffier à chaque étape et échelon. C'est pour des raisons pratiques que l'ouvrage ne parle que du greffe pénal. D'autres volumes sont en cours de rédaction et traitent de manière plus élaborée des autres greffes, notamment le greffe civil.

Outre le fait que cet ouvrage est un aide-mémoire, il vise aussi à rappeler au greffier les attentes de l'Administration judiciaire quant au service à rendre aux justiciables et à l'assistance à accorder au juge dans sa tâche de dire le droit.

Ainsi, l'occasion est offerte aux greffiers généralement formés sur le tas de se rattraper en vue d'une bonne prestation, gage d'une justice respectueuse des droits et libertés individuels et publics.

« Le guide de classement du secrétaire de parquet en République démocratique du Congo » de Henri Bwanaheri Mikambo

Cet ouvrage est un guide pour aider les jeunes secrétaires des parquets à utiliser la fiche de classement afin d'éviter la tenue confuse du secrétariat. L'idée majeure proposée par l'auteur est que le classement méthodologique et rationnel, qui consiste à définir le classement et à lui imprimer une méthode rationnelle, consacre une méthodologie qui rend le travail facile et agréable.



Structure et équipes

Conseil d'administration

Présidente

Julie Goffin

Administrateurs

Emmanuel Klimis
Philippe Lardinois
Françoise Digneffe
Thibault Leroy
Thierry Vircoulon
Philippe Delvoie
François Janne d'Othée
Xavier Zeebroek

Personnel au siège

Direction

Pierre Vincke : Directeur

Equipe Programmes

Responsable Programmes Belgique:
Pascaline Adamantadis
Animatrice (Janvier)(Belgique): Valérie Kurevic
Chargée de Projet Pédagogique (Décembre) (Belgique): Maïté Burnotte
Responsable Programmes RDC: Florence Liégeois
Responsable Programmes Rwanda, Burundi: Anne-Aël Pohnu
Responsable Programmes South Sudan: Miriam Chinappa

Equipe Administration Finance et Logistique

Responsable Administration Finances Logistique (Janvier-Mai) et assistante Administration Finances Logistique (Mai-Août): Véronique Lefevre
Assistant Administration Finances Logistique (Janvier-Mai) et Responsable Administratif Finances Logistique (Mai): Lionel Dehalu
Assistant Financier: Nestor Tedne
Assistant administratif (Janvier- mars): Bernard Feroumont
Assistante administratif (Mai-Décembre): Aude Gaspard

Stagiaires & Volontaires

Nicolas Agostini
Audrey de Briey
Elodie Fremont
Erwan Jaheny
Alexandre Laronce
Catherine Lecrenier
Arnaud Theiss
Esther Favre-Felix

Sur les terrains

République Démocratique du Congo

Kinshasa– Bas Congo

Hubert Nzakimuena : Coordinateur des programmes (avril-décembre)
Tanguy de Hertogh: Administration Finances, Logistique (février-décembre)
Marie Sadzot: Administration, Finances, logistique et coordination a.i (janvier-avril) (Kinshasa)
Noël Kabeya: Responsable d'antenne (janvier-mars) (Bas-Congo)
Valérie Pfister: Coordinatrice - adjointe (juin-décembre) (Bas- Congo)

Burundi

Sylvestre Barancira: Coordinateur des Programmes (janvier- février)
Antoine Chevallier: Administration Finance Logistique et coordonateur a.i (mars -août)
Edem Comlan: Coordinateur des programmes (septembre-décembre)
Mathilde Renault: Responsable de Projet (août-décembre)

Rwanda

Marco Lankhorst: Coordinateur des Programmes (janvier- avril)
Benoit Joannette: Coordonateur des programmes (mai-décembre)
Antoine Chevallier: Administration Finances Logistique (janvier-mars)
Alexandre Lucas: Administration Finances Logistique (avril-décembre)
Anne-Elisa Attouche: Responsable de Projet (juin-décembre)

SOUTH SUDAN

Richard Okot: Head of mission
Balkishore Deo: Adminstrator Finances Logistics

Terrain	#RH nationales	#RH nat: homme	#RH nat: femme	#RH expatriées	#RH exp: homme	#RH exp: femme
Burundi	15	12	3	3	2	1
KBC	22	15	7	3	2	1
Belgique	2	0	2	0	0	0
Sud Soudan	4	4	0	2	2	0
Rwanda	25	17	8	3	2	1
Siège	6	3	3	0	0	0
Total	74	51	21	11	8	3

RH Total	85	
RH tot homme	59	69,41%
RH tot femme	26	30,59%

Bailleurs de fonds et partenaires

Bailleurs

Organisations Internationales

Nations Unies

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women)

Union européenne

Initiative européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Etats

Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) (Belgique)
Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du royaume de Belgique
Fédération Wallonie-Bruxelles (label mémoire) (Belgique)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (Allemagne)

Agence Canadienne de Développement International (ACDI) (Fonds Canadien d'Initiatives Locales) (Canada)

Japan International Cooperation Agency (JICA). (Japon)

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) de la Confédération Suisse (Division de la Sécurité Humaine) (Suisse)

Partenaires

République démocratique du Congo

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, son administration et ses services (notamment l'Ecole de formation et de recyclage du personnel judiciaire et le Service de documentation et d'études),

Ministère de l'Intérieur,

Ministère des Affaires Foncières,

Inspection Provinciale de la police de Kinshasa (IPKin),

Cours et Tribunaux de Kinshasa, du Bas-Congo et de Kisangani

Juridictions militaires,

Autorités provinciales,

Administrations communales,

Autorités coutumières,

Partenaires de la société civile

Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise (LDFC),

Les Barreaux de Kinshasa et de Matadi

Journalistes en danger (JED)

Rwanda

Partenaires de la société civile

Haguruka

RRP+

Réseau des femmes

Association Nzambazamariya Veneranda

Avega Agahozo

IMBARAGA (fédération d'agri-éleveurs du Rwanda).

Burundi

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux,

Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

Unité de Coordination du Programme National Foncier (« UC-PNF », intégrée au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)

Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)

Partenaires de la société civile

Albinos Sans Frontières,

FVS/ AMADE,

MIPAREC

Radio Isanganiro, RPA, RSF Bonesha, Radio nationale et Rema FM, Umuco FM, Star FM, Radio Maria

SOUTH SUDAN

Institutional partners

Ministry of Justice, Government of the Republic of South Sudan

RCN Justice & Démocratie est membre de

International Legal Assistance Consortium (ILAC),

Centre National de la Coopération au Développement (CNCD),

Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement asbl (ACODEV).

Rapport financier

Bilan

ACTIF	2011	2010	PASSIF	2011	2010
Actifs immobilisés	94.799 €	84.102 €	Fonds social	254.514 €	246.695 €
Immobilisations incorporelles	267 €	1.502 €	Fonds associatifs	20.047 €	18.965 €
Immobilisations corporelles	62.603 €	65.690 €	Fonds affectés	182.291 €	175.115 €
Immobilisations financières	31.928 €	16.910 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)	0 €	0 €
Actifs circulants	2.134.819 €	2.173.381 €	Subsides en capital	52.175 €	52.615 €
Créances à moins d'un an	129.317 €	432.839 €	Provisions	37.420 €	65.196 €
Placements de trésorerie	0 €	359.172 €	Dettes	1.937.684 €	1.945.592 €
Valeurs disponibles	1.976.583 €	1.347.219 €	Dettes à un an au plus	1.914.487 €	1.934.332 €
Comptes de régularisation	28.919 €	34.150 €	Comptes de régularisation	23.197 €	11.260 €
TOTAL ACTIF	2.229.618 €	2.257.483 €	TOTAL PASSIF	2.229.618 €	2.257.483 €

Commentaires

Le total bilantaire est resté très stable entre l'année 2010 et l'année 2011. Celui-ci s'élève au 31 décembre 2011 à 2.229.618€.

La variation des actifs immobilisés s'explique par une augmentation des immobilisations financières relatives à de nouvelles cautions bancaires en RD Congo et au Sud-Soudan, deux terrains où RCN a respectivement élargi sa présence géographique et ouvert une mission durant l'année 2011.

En ce qui concerne les actifs circulants, les créances à moins d'un an ont diminué en passant de 432.839€ à 129.317€ (-70%). Les créances à moins d'un an représentent le montant des dépenses réalisées par RCN Justice & Démocratie dans le cadre de contrats de financements non encore remboursées par les bailleurs de fonds. Nous constatons donc en 2011 que les créances vis-à-vis de nos bailleurs de fonds sont beaucoup moins importantes, ce qui a un impact positif sur la trésorerie de notre association. Les valeurs disponibles, qui représentent l'ensemble de la trésorerie dont l'association dispose, ont quant à elles augmenté et s'élèvent, au 31/12/2011, à 1.976.583€. Ce montant très important s'explique notamment par le préfinancement de la Direction Générale de Coopération au Développement (DGD) belge, dès la signature de l'octroi du subsidy, de 80% du montant pour des projets (en Belgique, au Burundi et en RD Congo) s'étalant sur deux ans.

Parallèlement, dans le passif, nous constatons que les dettes à un an au plus s'élèvent à 1.914.487€ dont 1.800.364€ sont des acomptes reçus de nos différents bailleurs de fonds, dont la DGD. Ces acomptes correspondent aux avances versées par les bailleurs de fonds non encore dépensées par RCN Justice & Démocratie.

Enfin, le fonds social de l'association est, au 31/12/2011, de 254.514€, soit 11,4% du total du passif. La variation par rapport à l'année dernière s'explique par le résultat bénéficiaire de l'année 2011. En effet, l'association a enregistré un gain de 8.258,25€ en 2011. Par décision de l'Assemblée Générale, 1082€, correspondant aux dons privés reçus en 2011, ont été affectés aux fonds associatifs qui sont maintenant de 20.047€. Le reste du bénéfice a été affecté aux fonds affectés pour passif social. Ces fonds affectés sont constitués du fonds social (162.291,43€) et du fonds pour investissement immobilier (20.000€).

Compte de résultat analytique

Compte de résultats analytiques					
CHARGES	2011	2010	PRODUITS	2011	2010
Réalisation des programmes	3.041.106 €	2.970.777 €	Subsides & cofinancement des programmes	3.231.656 €	3.092.707 €
Rwanda	634.742 €	442.126 €	Rwanda	676.871 €	477.166 €
Burundi	411.397 €	732.329 €	Burundi	429.220 €	733.497 €
Belgique - Radio	81.981 €	122.204 €	Radio - Belgique	87.239 €	135.755 €
R.D.Congo	1.551.381 €	1.514.065 €	R.D.Congo	1.657.453 €	1.627.125 €
Sud-Soudan	355.774 €	11.810 €	Sud-Soudan	380.874 €	0 €
Tchad	0 €	148.125 €	Tchad		119.166 €
Explo (Haïti)	5.831 €	117 €		0 €	
Services généraux (siège)	207.817 €	207.456 €	Autres produits d'exploitation	8.703 €	31.094 €
Charges financières	-5.244 €	-7.621 €	Produits financiers	11.514 €	13.220 €
Charges exceptionnelles	82 €	4.261 €	Produits exceptionnels	146 €	10.378 €
TOTAL CHARGES	3.243.761 €	3.174.873 €	TOTAL PRODUITS	3.252.019 €	3.147.400 €
			RESULTAT	8.258 €	-27.473 €

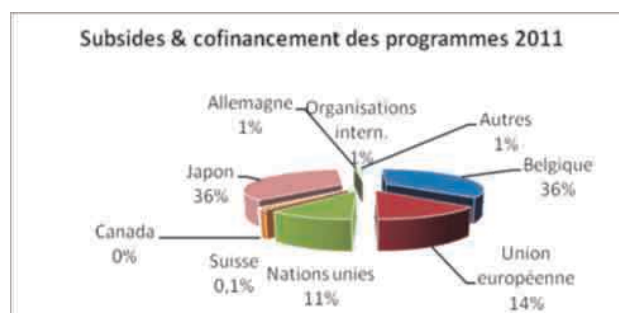
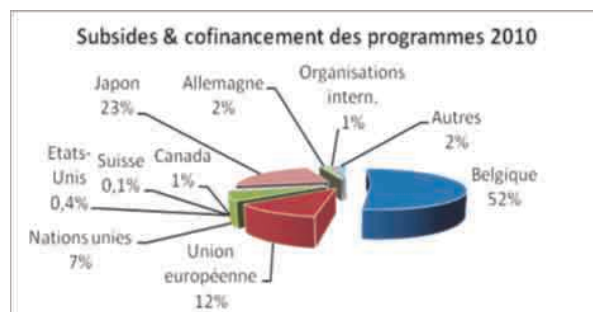
Commentaires

Les recettes 2011 de RCN Justice & Démocratie s'élèvent à 3.252.019€, soit une augmentation de 3,3% par rapport à l'année antérieure. Parallèlement, les dépenses 2011 s'élèvent à 3.243.761€, ce qui représente une augmentation de 2,2% par rapport à 2010. Le résultat final de 8.258€ est donc positif. Il s'agit du premier résultat positif de l'association depuis l'année 2006. En effet, les décisions prises en 2010 pour diminuer les coûts du siège et les aligner sur le montant des recettes ont donc pleinement porté leurs fruits. Après quatre

années où RCN Justice & Démocratie a vécu sur ses réserves, l'année 2011 marque le redressement de sa gestion budgétaire. L'année 2012 offre maintenant le défi de maintenir une politique budgétaire stricte – un résultat à l'équilibre - tout en relançant une stratégie laissant la place aux investissements humains permettant une amélioration qualitative de nos actions.

Subsides & cofinancement des programmes

Subsides & cofinancement des programmes	2011	2010
Belgique	1.167.203 €	1.611.974 €
Union européenne	453.644 €	373.797 €
Nations unies	345.504 €	203.373 €
Etats-Unis		12.999 €
Suisse	35.609 €	1.624 €
Canada	10.577 €	14.034 €
Japon	1.156.042 €	707.711 €
Allemagne	29.480 €	73.142 €
Organisations internationales	3.000 €	18.808 €
Autres	30.596 €	75.243 €
TOTAL	3.231.656 €	3.092.707 €

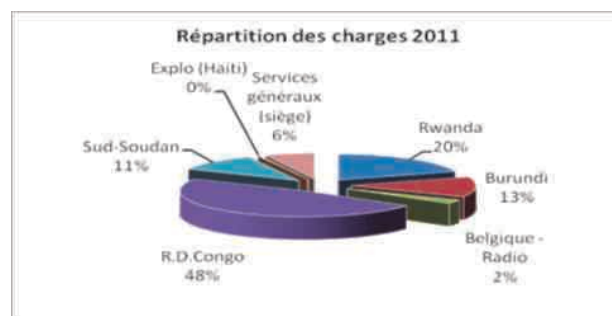
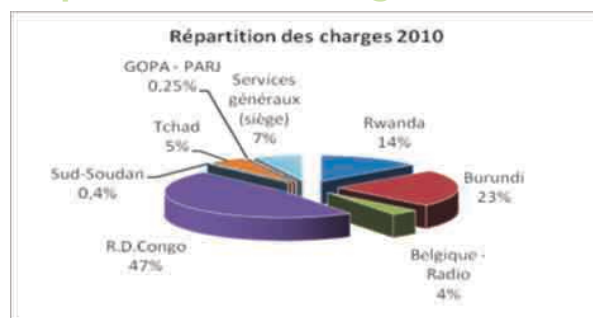


Commentaires

Le montant total des contrats signés en 2011 s'élève à 3.231.656€, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2010. Les principaux bailleurs de fonds de 2011 sont le gouvernement belge (36%), le Japon (36%), l'Union européenne (14%) et les Nations Unies (11%). Notez que, par rapport à l'année 2010, la part de la Belgique dans les recettes de l'association a beaucoup diminué (de 52% à 36%) et que cette diminution a été compensée par une augmentation des financements venant du Japon (de 23% à 36%) et des Nations Unies (de 7% à 11%).

L'objectif fixé pour l'année 2012 par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale s'élève à 3.559.844€.

Répartition des charges



Commentaires

La répartition des charges par pays en 2011 a un peu varié entre 2010 et 2011. Tandis que la RD Congo constitue toujours la plus grosse mission de l'association (48% en 2011 contre 47% en 2010), le Rwanda (20% contre 14% en 2010) est devenu la deuxième mission de l'association en terme de volume d'activités. La mission du Burundi, maintenue grâce au financement belge obtenu en juillet 2011, passe de 23% à 13%. La nouvelle mission au Sud-Soudan, ouverte au cours du printemps 2011, représente quant à elle 11% du volume des dépenses de l'association. Les frais du siège représentent quant à eux 6% de l'ensemble des dépenses en 2011 contre 6,5% l'année précédente.

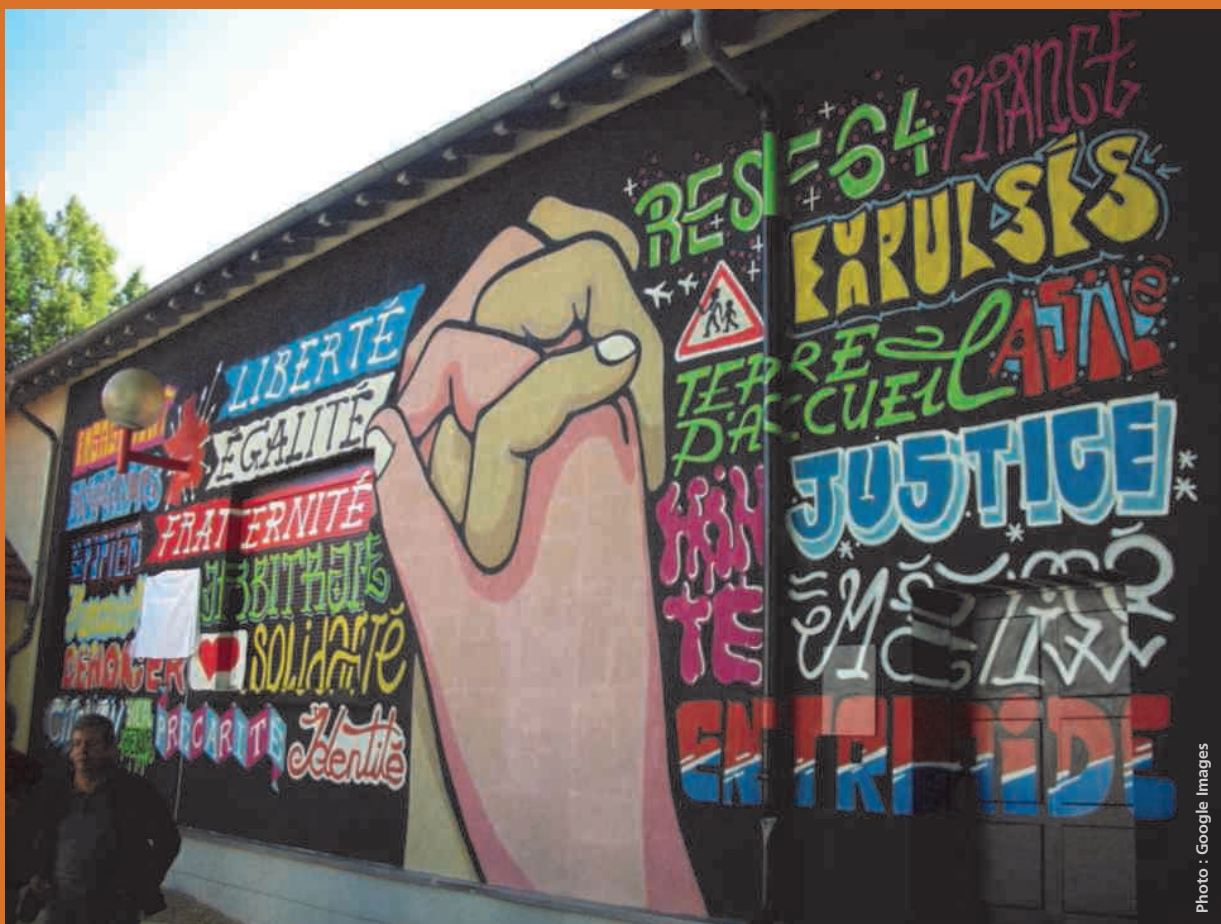


Photo : Google Images

RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « Don »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906



RCN Justice & Démocratie ASBL

Avenue Brugmann, 76 / B-1190 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be